

CONSEIL PROVINCIAL

Réunion publique du 23 mars 2010

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. Georges FANIEL et Roger SOBRY siègent au bureau en qualité de Secrétaires.

La séance est ouverte à 15 heures 15.

Il est constaté par la liste des présences que 79 membres assistent à la séance.

Présents :

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), Mme Chantal BAJOMEE (PS), Mme Denise BARCHY (PS), M. Denis BARTH (CSP), M. Joseph BARTH (SP), M. Jean-Paul BASTIN (CDH), M. Jean-Marie BECKERS (ECOLO), Mme Marie Claire BINET (CDH), Mme Lydia BLAISE (ECOLO), Mme Marlène BONGARTZ-KAUT (ECOLO), M. Jean-François BOURLET (MR), M. Jean-Marc BRABANTS (PS), Mme Andrée BUDINGER (PS), Mme Valérie BURLET (CDH), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Ann CHEVALIER (MR), Mme Fabienne CHRISTIANE (CDH), M. Fabian CULOT (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Nicole DEFLANDRE (ECOLO), M. Antoine DEL DUCA (ECOLO), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Abel DESMIT (PS), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), M. Serge ERNST (CDH), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), Mme Isabelle FRESON (MR), Mme Chantal GARROY-GALERE (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. André GILLES (PS), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), M. Jean-Claude JADOT (MR), Mme Valérie JADOT (PS), M. Heinz KEUL (PFF-MR), Mme Marie-Astrid KEVERS (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), M. Christophe LACROIX (PS), Mme Monique LAMBINON (CDH), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), Mme Catherine LEJEUNE (MR), M. Michel LEMMENS (PS), M. Balduin LUX (PFF-MR), Mme Valérie LUX (MR), Mme Sabine MAQUET (PS), Mme Anne MARENNE-LOISEAU (CSP), M. Bernard MARLIER (PS), Mme Murielle MAUER (ECOLO), M. Julien MESTREZ (PS), Mme Josette MICHAUX (PS), M. Vincent MIGNOLET (PS), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), Mme Françoise MOUREAU (MR), Mme Sabine NANDRIN (MR), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Jean-Luc NIX (MR), Mme Anne-Marie PERIN (PS), M. Georges PIRE (MR), M. Laurent POUSSART (INDEPENDANT), Mme Francine REMACLE (MR), Mme Betty ROY (MR), Mme Jacqueline RUET (PS), Mme Claudine RUIZ-CHARLIER (ECOLO), Mme Victoria SEPULVEDA (ECOLO), M. Roger SOBRY (MR), M. José SPITS (CDH), M. André STEIN (MR), M. Jean STREEL (CDH) M. Frank THEUNYNCK (ECOLO), M. Marc YERNA (PS) et Mme Janine WATHELET-FLAMAND (CDH).

M. Michel FORET, Gouverneur et Mme Marianne LONHAY, Greffière provinciale, assistent à la séance.

Excusés :

Mme Rim BEN ACHOUR (PS), M. Marc FOCCROULLE (PS), M. Jean-Luc GABRIEL (MR), Mme Mélanie GOFFIN (CDH) et Mme Jehane KRINGS (PS).

I ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 février 2010.
2. Communication du Collège provincial relative au bilan mi-législature de la Déclaration de Politique Générale.
(document 09-10/113)
Reporté au vendredi 26 mars
3. Modifications n° 15 de la Représentation provinciale au sein de diverses associations suite à la démission de M. P.-E. MOTTARD, de certains de ses mandats dérivés.
(document 09-10/114) – Bureau du Conseil

4. Modifications n° 16 de la Représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : remplacement de Mme Ann CHEVALIER, Conseillère provinciale, démissionnaire de certains de ses mandats dérivés.
(document 09-10/115) – Bureau du Conseil
5. Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux – Assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2010.
(document 09-10/116) – 1^{ère} Commission (Affaires économiques et Intercommunales)
6. Mise en non-valeurs de créances dues à la Bibliothèque du Service des Affaires Culturelles de la Province de Liège.
(document 09-10/117) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)
7. Budget provincial 2010 – 1^{ère} série de modifications.
(document 09-10/118) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)
8. Budget provincial 2010 – 1^{ère} série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2010.
(document 09-10/119) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)
9. Désignation de comptable d'inventaire de l'Ipes Verviers technologique.
(document 09-10/121) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)
10. Services provinciaux : Marché de fournitures – Acquisition d'un convoi poussé destiné à la navigation intérieure – Modifications du cahier spécial des charges.
(document 09-10/120) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)
11. Services provinciaux : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjudgés à un montant inférieur à 67.000 EUR hors TVA pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2009.
(document 09-10/122) – 8^{ème} Commission (Travaux)
12. Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de remplacement de la toiture et des bardages isolés avec finitions intérieures au Hall des Sports à l'IPES Herstal.
(document 09-10/123) – 8^{ème} Commission (Travaux)
13. Amendement budgétaire 2010/007 : Création d'un article budgétaire 620/640400 libellé « Subsidés pour soutenir et promouvoir l'agriculture biologique » - Montant : 1 €.
(document AB 09-10/2010/007) – 2^{ème} Commission (Agriculture)
14. Amendement budgétaire 2010/003 : Création de l'article budgétaire n° 700/613631 libellé « Prêt provincial au premier équipement pour faciliter l'accès à l'enseignement qualifiant » - Montant : 1 €.
(document AB 09-10/2010/003) - Réunion conjointe de la 5^{ème} Commission (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociales) et de la 6^{ème} Commission (Enseignement et Formation)
15. Amendement budgétaire 2010/005 : Création de l'article budgétaire n° 700/613640 libellé « Journée de sensibilisation à la biodiversité dans les établissements d'enseignement organisés par la Province de Liège » - Montant : 1 €.
(document AB 09-10/2010/005) - Réunion conjointe de la 6^{ème} Commission (Enseignement et Formation) et de la 9^{ème} Commission (Santé publique et Environnement et Qualité de la Vie)
16. Amendement budgétaire 2010/011 : Proposition d'augmentation de 50000 € de l'article budgétaire 106/740013 libellé « Subvention pour traitements » - Ecole du Feu.
(document AB 09-10/2010/011) - 6^{ème} Commission (Enseignement et Formation)
17. Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « L'Intranet ».
(document 09-10/RA/12) – Bureau du Conseil
18. Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « Les Relations extérieures de la Province », en abrégé « BREL ».
(document 09-10/RA/14) – Bureau du Conseil

19. Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « La Communication, le Protocole et les Grands Evénements ».
(document 09-10/RA/15) – Bureau du Conseil
20. Rapport d'activités 2009 relatif à « Euregio-Interreg ».
(document 09-10/RA/17) – Bureau du Conseil
21. Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « L'Agriculture ».
(document 09-10/RA/01) – 2^{ème} Commission (Agriculture)
Reporté au mardi 24 mars
22. Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « La Culture ».
(document 09-10/RA/02) – 3^{ème} Commission (Culture)
Reporté au mardi 24 mars
23. Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « L'Education physique et les Sports ».
(document 09-10/RA/03) – 4^{ème} Commission (Education physique, Sports et Jeunesse)
Reporté au mardi 24 mars
24. Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « La Jeunesse ».
(document 09-10/RA/04) – 4^{ème} Commission (Education physique, Sports et Jeunesse)
Reporté au mardi 24 mars
25. Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « La Famille, l'Enfance et les Affaires sociales ».
(document 09-10/RA/05) – 5^{ème} Commission (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociales)
Reporté au mardi 24 mars
26. Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « Le Logement ».
(document 09-10/RA/06) – 5^{ème} Commission (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociales)
Reporté au mardi 24 mars
27. Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « Les Prêts d'études ».
(document 09-10/RA/09) – 5^{ème} Commission (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociales)
Reporté au mardi 24 mars
28. Rapports d'activités 2009 relatifs aux CPMS et PSE
(documents 09-10/RA/08 et 08-09/RA/11) - Réunion conjointe des 6^{ème} Commission (Enseignement et Formation) et 9^{ème} Commission (Santé publique et Environnement et Qualité de la Vie)
Reporté au mardi 24 mars
29. Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « L'Enseignement ».
(document 09-10/RA/07) – 6^{ème} Commission (Enseignement et Formation)
30. Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « La Formation et les Centres Psycho-Médico-sociaux ».
(document 09-10/RA/08) – 6^{ème} Commission (Enseignement et Formation)
31. Rapport d'activités 2009 relatif à la Cellule de Gestion des Ressources humaines, en abrégé « GRH ».
(document 09-10/RA/16) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)
Reporté au mardi 24 mars
32. Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « Infrastructures ».
(document 09-10/RA/10) – 8^{ème} Commission (Travaux)
Reporté au mardi 24 mars
33. Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « La Santé publique, l'Environnement et la Qualité de la Vie ».
(document 09-10/RA/11) – 9^{ème} Commission (Santé publique et Environnement et Qualité de la Vie)
Reporté au mardi 24 mars

34. Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « Le Tourisme ».
(document 09-10/RA/13) – 10^{ème} Commission (Tourisme)
Reporté au mardi 24 mars

35. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2010.

Séance à huis clos

36. Titularisation de deux emplois de Directeur général adjoint à la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation.
(document 09-10/124) – 6^{ème} Commission (Enseignement et Formation)

II ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1. Règlement général déterminant les modalités d'attribution et les conditions d'accession aux fonctions de sélection et de promotion du personnel provincial enseignant et assimilé non subventionné – Fonction d'inspecteur.
(document 09-10/125) – 6^{ème} Commission (Enseignement et Formation)
2. Désignation d'un receveur spécial des recettes à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Hesbaye.
(document 09-10/126) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)
3. Projet de partenariat triennal entre la Région wallonne et la Province de Liège pour les années 2010-2011-2012.
(document 09-10/127) – Bureau du Conseil
Reporté au vendredi 26 mars
4. Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de désamiantage des sous-sols du bâtiment médico-social au C.H.S. "L'Accueil" de Lierneux.
(document 09-10/128) – 8^{ème} Commission (Travaux)

III ORDRE DU JOUR DES QUESTIONS D'ACTUALITE

Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'aide financière apportée par la Province de Liège dans le coût de la programmation au Country Hall pour l'année 2010.
(document 09-10/A19)

IV LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 25 FEVRIER 2010

M. Georges FANIEL, Deuxième Secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 25 février 2010.

V COMMUNICATION DE MADAME LA PRESIDENTE

La Présidente informe l'Assemblée qu'un ordre du jour actualisé ainsi qu'un addenda mis à jour ont été déposés sur les bancs.

Elle rappelle également qu'au terme de la réunion publique se tiendra une séance à huis clos pour une titularisation de deux emplois de Directeur général adjoint à la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation.

Enfin, elle rappelle quelques principes à respecter pour le bon déroulement des travaux et précise que la communication du Collège quant au bilan mi-législature de la Déclaration de Politique générale 2006-2012 (point 2 de l'ordre du jour) est reportée au vendredi 26 mars.

VI ORDRE DU JOUR DES QUESTIONS D'ACTUALITE

QUESTION D'ACTUALITE D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL RELATIVE À L'AIDE FINANCIÈRE APPORTÉE PAR LA PROVINCE DE LIÈGE DANS LE COÛT DE LA PROGRAMMATION AU COUNTRY HALL POUR L'ANNÉE 2010 (DOCUMENT 09-10/A19)

Mme Serge ERNST, Conseiller provincial, ne souhaitant pas développer sa question, M. André GILLES, Député provincial, intervient à la tribune pour la réponse du Collège provincial.

VII DISCUSSION ET/OU VOTE DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS
SOU MIS À L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE

MODIFICATION N° 15 DE LA REPRÉSENTATION PROVINCIALE AU SEIN DE DIVERSES ASSOCIATIONS : DÉMISSION DE M. PAUL-EMILE MOTTARD, DÉPUTÉ PROVINCIAL, DE CERTAINS DE SES MANDATS DÉRIVÉS (DOCUMENT 09-10/114)

MODIFICATION N° 16 DE LA REPRÉSENTATION PROVINCIALE AU SEIN DE DIVERSES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS : REMPLACEMENT DE MME ANN CHEVALIER, CONSEILLÈRE PROVINCIALE, DÉMISSIONNAIRE DE CERTAINS DE SES MANDATS DÉRIVÉS (DOCUMENT 09-10/115)

Mme Marie-Claire BINET, Conseillère provinciale, fait rapport sur ces deux points au nom du Bureau du Conseil, lequel invite l'Assemblée à adopter les projets de résolution par 6 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

De son banc, M. Jean-Marie BECKERS, Conseiller provincial, intervient pour demander un vote séparé sur les deux documents.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité en ce qui concerne le document 09-10/114.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

PROJET DE RESOLUTION

Vu l'Art. L2223-14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, lequel stipule que :

« Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du conseil d'administration de l'A.S.B.L. Leur nombre ne peut dépasser un cinquième du nombre des conseillers provinciaux. Les administrateurs représentant la province sont désignés à la proportionnelle du conseil provincial, conformément aux articles 167 et 168 du code électoral, sans prise en compte du ou des/dits groupe(s) politique(s) qui ne respectera(en)t pas les principes démocratiques énoncés, notamment, par la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste pendant la seconde guerre mondiale ou toute autre forme de génocide»

Vu sa résolution n° 7 du 31 mai 2007 et son annexe au document 06-07/129, portant désignation des représentants de la Province de Liège au sein des diverses ASBL auxquelles la Province est associée ;

Vu les statuts des Associations sans but lucratif auxquelles la Province de Liège est associée dans les secteurs CULTURE-JEUNESSE et LOGEMENT ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses dispositions relatives à l'Institution provinciale ;

Vu que M. Paul-Emile MOTTARD, Député provincial, a informé de sa démission de certains de ses mandats dérivés ;

Attendu qu'il y a lieu de présenter de nouveaux candidats pour achever les mandats dont l'intéressé était titulaire, à savoir :

Centre Culturel « Les Chiroux »	Administrateur
Agence Immobilière Sociale Ourthe-Ambève	Observateur
Agence Immobilière Sociale – Liège Logement	Administrateur
Agence Immobilière Sociale – Liège Logement	Délégué AG

Attendu que ces mandats ont été attribués au groupe PS consécutivement à la composition du Conseil provincial issue des élections provinciales du 8 octobre 2006 ;

Vu les propositions formulées par ce même groupe PS ;

Sur proposition du Collège provincial ;

DÉCIDE:

Article 1. – Mme Yolande LAMBRIX, Conseillère provinciale, est désignée pour représenter la Province de Liège en qualité d'Administrateur du « Centre Culturel Les Chiroux », en remplacement de M. P-E. MOTTARD, démissionnaire

Article 2. – M. Bernard MARLIER, Conseiller provincial, est désigné pour représenter la Province de Liège en qualité d'Observateur de l' « Agence Immobilière Sociale Ourthe-Ambève », en remplacement de M. P-E. MOTTARD, démissionnaire

Article 3. – M. Marc YERNA, est désigné pour représenter la Province de Liège en qualité de Délégué aux Assemblées Générales et d'Administrateur l' « Agence Immobilière Sociale – Liège Logement », en remplacement de M. P-E. MOTTARD, démissionnaire

Article 4. – L'annexe à la résolution n° 7 du 31 mai 2007 (doc. 06-07/129) portant désignation de la représentation provinciale au sein des Associations sans but lucratif est fixées conformément au tableau repris en annexe en ce qui concerne les organes relevant des secteurs :

- CULTURE-JEUNESSE
- LOGEMENT

Article 5.- La durée des mandats est limitée à la durée de la présente législature.

Toutefois, ils prendront cours lors de la prochaine assemblée générale ordinaire et ils prendront fin, pour les conseillers provinciaux réélus, lors de la tenue de la première assemblée générale qui suivra l'installation des nouveaux conseils communaux et provinciaux issus des prochaines élections communales et provinciales, à moins qu'il en soit décidé autrement, en cours de mandat, par le Conseil provincial.

Article 6.- Un extrait conforme de la présente résolution sera notifié

- aux intéressés, pour leur servir de titre,
- aux Associations, pour disposition.

En séance à Liège, le mars 2010.

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Myriam ABAD-PERICK

Représentation provinciale pour la législature 2006 – 2012

<i>Libellé de l'ASBL</i>	<i>Nom et prénom</i>	<i>Parti</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>
--------------------------	----------------------	--------------	--------------	---------------

<i>Culture - Jeunesse</i>

<i>Centre Culturel "Les Chiroux"</i>	<i>MOTTARD Paul-Emile</i> Remplacé par <i>LAMBRIX Yolande</i>	<i>PS</i>	<i>DP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>MOUREAU Françoise</i>	<i>MR</i>	<i>CP</i>	<i>Administrateur</i>

<i>Logement</i>

<i>Agence Immobilière Sociale Ourthe - Amblève</i>	<i>MOTTARD Paul-Emile</i> Remplacé par <i>MARLIER Bernard</i>	<i>PS</i>	<i>DP</i>	<i>Observateur</i>
--	--	-----------	-----------	--------------------

<i>Agence Immobilière Sociale - Liège Logement</i>	<i>MOTTARD Paul-Emile</i> Remplacé par <i>YERNA Marc</i>	<i>PS</i>	<i>DP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>MOTTARD Paul-Emile</i> Remplacé par <i>YERNA Marc</i>	<i>PS</i>	<i>DP</i>	<i>Délégué AG</i>
	<i>MOUREAU Françoise</i>	<i>MR</i>	<i>CP</i>	<i>Délégué AG</i>

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées en ce qui concerne le document 09-10/115.

Votent POUR: le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

S'ABSTIENT: le groupe ECOLO.

En conséquence, le Conseil adopte les résolutions suivantes :

Document 09-10/115

PROJET DE RESOLUTION n° 1

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code des Sociétés, dans la mesure où il n'y est pas dérogé par le décret constitutif du Gouvernement Wallon ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement ses dispositions relatives à l'Institution provinciale ;

Vu ses résolutions :

- n° 2 du 31 mai 2007 et son annexe au document 06-07/129,
- du 20 novembre 2007 – document 07-08/025,

portant désignation et modifications des représentants de la Province de Liège au sein des diverses ASBL auxquelles la Province est associée ;

Vu que Mme Ann CHEVALIER, Conseillère provinciale, a informé de sa démission de certains de ses mandats dérivés ;

Attendu qu'il y a lieu de présenter de nouveaux candidats pour achever les mandats dont l'intéressée était titulaire, à savoir :

Marché de Liège	Admin-suppléant
Société de gestion du Bois Saint-Jean	Délégué AG

Attendu que ces mandats ont été attribués au groupe MR consécutivement à la composition du Conseil provincial issue des élections provinciales du 8 octobre 2006 ;

Vu la proposition formulée par ce même groupe MR ;

Sur proposition du Collège provincial ;

DÉCIDE:

Article 1. – Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale, est désignée pour représenter la Province de Liège en qualité d'Administrateur-suppléant du « Marché de Liège scrl », en remplacement de Mme Ann CHEVALIER, démissionnaire.

Article 2. – Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale, est désignée pour représenter la Province de Liège en qualité de Délégué aux Assemblées Générales de la « Société de gestion du Bois Saint-Jean sa », en remplacement de Mme Ann CHEVALIER, démissionnaire.

Article 3. – Les résolutions

- n° 2 du 31 mai 2007 et son annexe au document 06-07/129,
- du 20 novembre 2007 – document 07-08/025,

portant désignation et modifications de la représentation provinciale au sein des Sociétés sont fixées conformément au tableau repris en annexe.

Article 4.- La durée des mandats est limitée à la durée de la présente législature.

Toutefois, ils prendront cours lors de la prochaine assemblée générale ordinaire et ils prendront fin, pour les conseillers provinciaux réélus, lors de la tenue de la première assemblée générale qui suivra l'installation des nouveaux conseils communaux et provinciaux issus des prochaines élections communales et provinciales, à moins qu'il en soit décidé autrement, en cours de mandat, par le Conseil provincial.

Article 5.- : de charger le Collège provincial de toutes les autres modalités d'exécution de la présente résolution.

Article 6.- : de notifier la présente résolution :

- à l'intéressée, pour lui servir de titre ;
- aux Sociétés dont question, pour disposition.

En séance à Liège, le mars 2010.

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Myriam ABAD-PERICK

Représentation provinciale pour la législature 2006 – 2012

<i>Libellé</i>	<i>Nom et prénom</i>	<i>Parti</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>
----------------	----------------------	--------------	--------------	---------------

<i>SOCIETES ANONYMES</i>

<i>Société de gestion du Bois Saint-Jean</i>	<i>PETRY Christian</i> <small>résolution CP du 20/11/2007 doc 07-0825</small>		<i>Directeur général</i>		<i>Administrateur</i>
	<i>GILLES André</i>	<i>PS</i>	<i>DP</i>		<i>Délégué AG</i>
	<i>LACROIX Christophe</i>	<i>PS</i>	<i>DP</i>		<i>Délégué AG</i>
	<i>PIRE Georges</i>	<i>MR</i>	<i>DP</i>		<i>Délégué AG</i>
	<i>FIRQUET Katty</i> <i>en remplacement de</i> <i>CHEVALIER Ann</i>	<i>MR</i>	<i>DP</i>		<i>Délégué AG</i>
	<i>DEFAYS Alain</i>	<i>CDH</i>	<i>CP</i>		<i>Délégué AG</i>

<i>SOCIETES COOPERATIVES</i>

<i>Marché de Liège</i>	<i>LAMBRIX Yolande</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>		<i>Administrateur</i>
	<i>FIRQUET Katty</i> <i>en remplacement de</i> <i>CHEVALIER Ann</i>	<i>MR</i>	<i>DP</i>		<i>Admin-suppléant</i>
	<i>PERIN Anne-Marie</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>		<i>Vérif-comptes</i>
	<i>LAMBRIX Yolande</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>		<i>Délégué AG</i>

PROJET DE RESOLUTION n° 2

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu l'Art. L2223-14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, lequel stipule que :
« Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du conseil d'administration de l'A.S.B.L. Leur nombre ne peut dépasser un cinquième du nombre des conseillers provinciaux. Les administrateurs représentant la province sont désignés à la proportionnelle du conseil provincial, conformément aux articles 167 et 168 du code électoral, sans prise en compte du ou des/dits groupe(s) politique(s) qui ne respectera(en)t pas les principes démocratiques énoncés, notamment, par la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste pendant la seconde guerre mondiale ou toute autre forme de génocide»

Vu ses résolutions :

- du 25 janvier 2007 – document 06-07/099,
- n° 7 du 31 mai 2007 et son annexe au document 06-07/129,
- n° 3 du 20 septembre 2007 et son annexe au document 06-07/170,
- n° 3 du 25 septembre 2008 et son annexe au document 07-08/145,
- du 26 mars 2009 - document 08-09/134,
- du 30 avril 2009 – document 08-09/143,
- du 24 septembre 2009 - document 08-09/181,
- n° 3 du 24 septembre 2009 et son annexe au document 08-09/194,
- du 24 septembre 2009 et son annexe au document 08-09-195,

portant désignation et modifications des représentants de la Province de Liège au sein des diverses ASBL auxquelles la Province est associée ;

Vu les statuts des Associations sans but lucratif auxquelles la Province de Liège est associée dans les secteurs AFFAIRES SOCIALES, CULTURE-JEUNESSE, SANTE et DIVERS ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses dispositions relatives à l'Institution provinciale ;

Vu que Mme Ann CHEVALIER, Conseillère provinciale, a informé de sa démission de certains de ses mandats dérivés ;

Attendu qu'il y a lieu de présenter de nouveaux candidats pour achever les mandats dont l'intéressée était titulaire, à savoir :

Centre Régional pour l'Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège - (CRIPEL)	Administrateur
Centre Régional pour l'Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège - (CRIPEL)	Délégué AG
Service social des agents provinciaux	Administrateur
Centre d'études et de documentation sociales de la Province de Liège	Administrateur
Fonds d'Entraide de la Province de Liège	Administrateur
Aide et Solidarité	Administrateur
Comité interprovincial des Affaires sociales de la Région wallonne	Administrateur
Comité interprovincial des Affaires sociales de la Région wallonne	Délégué AG
MNEMA	Administrateur
MNEMA	Délégué AG
Wallonie Design	Administrateur
Office provincial des Métiers d'Art	Administrateur
Association Liégeoise pour la Promotion et l'Education musicale (ALPEM)	Administrateur
Préhistosite de Ramioul	Délégué AG
Centre de Réadaptation au travail d'Abée-Scry (C.R.T.).	Membre associé
Association des Provinces wallonnes (APW)	Administrateur
Association des Provinces wallonnes (APW)	Membre de droit AG

Attendu que ces mandats ont été attribués au groupe MR consécutivement à la composition du Conseil provincial issue des élections provinciales du 8 octobre 2006 ;

Vu les propositions formulées par ce même groupe MR ;

Vu qu'il y a lieu toutefois de conférer le mandat d'administrateur au sein de l'asbl MNEMA à M. le Député provincial Christophe LACROIX ;

Sur proposition du Collège provincial ;

DÉCIDE:

Article 1. – Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale, est désignée pour représenter la Province de Liège en qualité de Délégué aux Assemblées Générales et d'Administrateur du « Centre Régional pour l'Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège - (CRIPEL asbl) », en remplacement de Mme Ann CHEVALIER, démissionnaire

Article 2. – Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale, est désignée pour représenter la Province de Liège en qualité d'Administrateur du « Service social des agents provinciaux asbl », en remplacement de Mme Ann CHEVALIER, démissionnaire

Article 3. – Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale, est désignée pour représenter la Province de Liège en qualité d'Administrateur du « Centre d'études et de documentation sociales de la Province de Liège asbl », en remplacement de Mme Ann CHEVALIER, démissionnaire

Article 4. – Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale, est désignée pour représenter la Province de Liège en qualité d'Administrateur du « Fonds d'entraide de la Province de Liège asbl », en remplacement de Mme Ann CHEVALIER, démissionnaire

Article 5. – Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale, est désignée pour représenter la Province de Liège en qualité d'Administrateur d' « Aide et Solidarité asbl », en remplacement de Mme Ann CHEVALIER, démissionnaire

Article 6. – Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale, est désignée pour représenter la Province de Liège en qualité de Délégué aux Assemblées Générales et d'Administrateur du « Comité interprovincial des Affaires sociales de la Région wallonne asbl », en remplacement de Mme Ann CHEVALIER, démissionnaire

Article 7. – Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale, est désignée pour représenter la Province de Liège en qualité de Délégué aux Assemblées Générales de « MNEMA asbl », en remplacement de Mme Ann CHEVALIER, démissionnaire

Article 8. – M. Christophe LACROIX, Député provincial, est désigné pour représenter la Province de Liège en qualité d'Administrateur au sein de « MNEMA asbl », en remplacement de Mme Ann CHEVALIER, démissionnaire

Article 9. – Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale, est désignée pour représenter la Province de Liège en qualité d'Administrateur de « Wallonie Design asbl », en remplacement de Mme Ann CHEVALIER, démissionnaire

Article 10. – Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale, est désignée pour représenter la Province de Liège en qualité d'Administrateur de l' « Office provincial des Métiers d'Art asbl », en remplacement de Mme Ann CHEVALIER, démissionnaire

Article 11. – Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale, est désignée pour représenter la Province de Liège en qualité d'Administrateur de l' « Association Liégeoise pour la Promotion et l'Education musicale (ALPEM) asbl », en remplacement de Mme Ann CHEVALIER, démissionnaire

Article 12. – Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale, est désignée pour représenter la Province de Liège en qualité de Délégué aux Assemblées Générales du « Préhistosite de Ramioul asbl », en remplacement de Mme Ann CHEVALIER, démissionnaire

Article 13. – Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale, est désignée pour représenter la Province de Liège en qualité de Membre associé du « Centre de Réadaptation au travail d'Abée-Scry (CRT) asbl », en remplacement de Mme Ann CHEVALIER, démissionnaire

Article 14. – Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale, est désignée pour représenter la Province de Liège en qualité de Membre de Droit aux Assemblées Générales et d'Administrateur de l' « Association des Provinces wallonnes (APW) asbl », en remplacement de Mme Ann CHEVALIER, démissionnaire

Article 15. – Les résolutions

- du 25 janvier 2007 – document 06-07/099,
- n° 7 du 31 mai 2007 et son annexe au document 06-07/129,
- n° 3 du 20 septembre 2007 et son annexe au document 06-07/170,
- n° 3 du 25 septembre 2008 et son annexe au document 07-08/145,
- du 26 mars 2009 - document 08-09/134,
- du 30 avril 2009 – document 08-09/143,
- du 24 septembre 2009 - document 08-09/181,
- n° 3 du 24 septembre 2009 et son annexe au document 08-09/194,
- du 24 septembre 2009 et son annexe au document 08-09-195,

portant désignation et modifications de la représentation provinciale au sein des Associations sans but lucratif sont fixées conformément au tableau repris en annexe en ce qui concerne les organes relevant des secteurs :

- AFFAIRES SOCIALES
- CULTURE-JEUNESSE
- SANTE
- DIVERS

Article 16.- La durée des mandats est limitée à la durée de la présente législature.

Toutefois, ils prendront cours lors de la prochaine assemblée générale ordinaire et ils prendront fin, pour les conseillers provinciaux réélus, lors de la tenue de la première assemblée générale qui suivra l'installation des nouveaux conseils communaux et provinciaux issus des prochaines élections communales et provinciales, à moins qu'il en soit décidé autrement, en cours de mandat, par le Conseil provincial.

Article 17.- : de charger le Collège provincial de toutes les autres modalités d'exécution de la présente résolution.

Article 18.- de notifier la présente résolution :

- aux intéressés, pour leur servir de titre ;
- aux Associations, pour disposition.

En séance à Liège, le mars 2010.

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Myriam ABAD-PERICK

Représentation provinciale pour la législature 2006 – 2012

<i>Libellé de l'ASBL</i>	<i>Nom et prénom</i>	<i>Parti</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>
--------------------------	----------------------	--------------	--------------	---------------

<i>Affaires sociales</i>

<i>Centre Régional pour l'Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège (CRIPEL)</i>	<i>LAMBRIX Yolande</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>YERNA Marc</i> <small>Résolution CP du 30/04/2009 doc 08-09/143</small>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>FIRQUET Katty</i> <i>en remplacement de CHEVALIER Ann</i>	<i>MR</i>	<i>DP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>BURLET Valérie</i>	<i>CDH</i>	<i>CP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>LAMBRIX Yolande</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Délégué AG</i>
	<i>DUBOIS Jean-Marie</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Délégué AG</i>
	<i>RUET Jacqueline</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Délégué AG</i>
	<i>LAURENT Denise</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Délégué AG</i>
	<i>YERNA Marc</i> <small>Résolution CP du 30/04/2009 doc 08-09/143</small>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Délégué AG</i>
	<i>FIRQUET Katty</i> <i>en remplacement de CHEVALIER Ann</i>	<i>MR</i>	<i>DP</i>	<i>Délégué AG</i>
	<i>PIRE Georges</i>	<i>MR</i>	<i>DP</i>	<i>Délégué AG</i>
	<i>MOUREAU Françoise</i>	<i>MR</i>	<i>CP</i>	<i>Délégué AG</i>
	<i>BURLET Valérie</i>	<i>CDH</i>	<i>CP</i>	<i>Délégué AG</i>
	<i>NIVARD Antoine</i>	<i>CDH</i>	<i>CP</i>	<i>Délégué AG</i>
<i>SEPULVEDA Victoria</i>	<i>ECOLO</i>	<i>CP</i>	<i>Délégué AG</i>	

<i>Service social des agents provinciaux</i>	<i>LACROIX Christophe</i>	<i>PS</i>	<i>DP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>FIRQUET Katty</i> <i>en remplacement de CHEVALIER Ann</i>	<i>MR</i>	<i>DP</i>	<i>Administrateur</i>

<i>Centre d'études et de documentation sociales de la Province de Liège</i>	<i>BARCHY Denise</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>MARLIER Bernard</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>FIRQUET Katty</i> <i>en remplacement de CHEVALIER Ann</i>	<i>MR</i>	<i>DP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>CHRISTIANE Fabienne</i>	<i>CDH</i>	<i>CP</i>	<i>Administrateur</i>

<i>Fonds d'Entraide de la Province de Liège</i>	<i>FANIEL Georges</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>GEORGES Gérard</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>PERIN Anne-Marie</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>FIRQUET Katty</i>	<i>MR</i>	<i>DP</i>	<i>Administrateur</i>

	<i>en remplacement de CHEVALIER Ann</i>			
	<i>SOBRY Roger</i>	<i>MR</i>	<i>CP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>BINET Marie-Claire</i>	<i>CDH</i>	<i>CP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>DEL DUCA Antoine</i>	<i>ECOLO</i>	<i>CP</i>	<i>Administrateur</i>

<i>Aide et Solidarité</i>	<i>PERIN Anne-Marie</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>FIRQUET Katty</i> <i>en remplacement de CHEVALIER Ann</i>	<i>MR</i>	<i>DP</i>	<i>Administrateur</i>

<i>Comité interprovincial des Affaires sociales de la Région wallonne</i>	<i>FIRQUET Katty</i> <i>en remplacement de CHEVALIER Ann</i>	<i>MR</i>	<i>DP</i>	<i>Délégué AG</i>
	<i>FIRQUET Katty</i> <i>en remplacement de CHEVALIER Ann</i>	<i>MR</i>	<i>DP</i>	<i>Administrateur</i>

Culture - Jeunesse

<p>MNEMA</p> <p>Résolution CP du 26/03/2009 doc 08-09/134</p>	<p>LACROIX Christophe en remplacement de CHEVALIER Ann</p>	PS	DP	Administrateur
	<p>DEMOLIN Maurice</p>	PS	CP	Délégué AG
	<p>GEORGES Gérard</p>	PS	CP	Délégué AG
	<p>LACROIX Christophe</p>	PS	DP	Délégué AG
	<p>FIRQUET Katty en remplacement de CHEVALIER Ann</p>	MR	DP	Délégué AG
	<p>LUX Valérie</p>	MR	CP	Délégué AG
	<p>NIVARD Antoine</p>	CDH	CP	Délégué AG

<p>Wallonie Design</p>	<p>MOTTARD Paul-Emile</p>	PS	DP	Administrateur
	<p>FIRQUET Katty en remplacement de CHEVALIER Ann</p>	MR	DP	Administrateur

<p>Office provincial des Métiers d'Art</p>	<p>MOTTARD Paul-Emile</p>	PS	DP	Administrateur
	<p>FIRQUET Katty en remplacement de CHEVALIER Ann</p>	MR	DP	Administrateur

<p>Association Liégeoise pour la Promotion et l'Education musicale (ALPEM)</p>	<p>MOTTARD Paul-Emile</p>	PS	DP	Administrateur
	<p>FIRQUET Katty en remplacement de CHEVALIER Ann</p>	MR	DP	Administrateur

<p>Préhistosite de Ramioul</p> <p>résolution du CP du 24/09/09 doc 08-09/181</p>	<p>MOTTARD Paul-Emile</p>	PS	DP	Administrateur
	<p>MOTTARD Paul-Emile</p>	PS	DP	Délégué AG
	<p>FIRQUET Katty en remplacement de CHEVALIER Ann</p>	MR	DP	Délégué AG

Centre de Réadaptation au travail d'Abée-Scry (C.R.T.).	JADOT Valérie	PS	CP	Administrateur
	LEMMENS Michel	PS	CP	Administrateur
	MIGNOLET Vincent <small>résolution du CP du 24/09/09 doc 08-09/195</small>	PS	CP	Administrateur
	PIRE Georges	MR	DP	Administrateur
	PONCIN-REMACLE Francine	MR	CP	Administrateur
	BURLET Valérie	CDH	CP	Administrateur
	DEFLANDRE Nicole	ECOLO	CP	Administrateur
	GILLES André	PS	DP	membre associé
	MOTTARD Paul-Emile	PS	DP	membre associé
	MESTREZ Julien	PS	DP	membre associé
	LACROIX Christophe	PS	DP	membre associé
	PIRE Georges	MR	DP	membre associé
	FIRQUET Katty <i>en remplacement de CHEVALIER Ann</i>	MR	DP	membre associé
	JADOT Valérie	PS	CP	membre associé
	LEMMENS Michel	PS	CP	membre associé
	PONCIN-REMACLE Francine	MR	CP	membre associé
	JADOT Jean-Claude	MR	CP	membre associé
	BINET Marie-Claire	CDH	CP	membre associé
	GOFFIN Mélanie <small>résolution du CP du 20/09/07 doc 06-07/170</small>	CDH	CP	membre associé
	BLAISE Lydia	ECOLO	CP	membre associé
	JADOT Valérie	PS	CP	Délégué AG
	LEMMENS Michel	PS	CP	Délégué AG
	PERIN Anne-Marie <small>résolution du CP du 24/09/09 doc 08-09/195</small>	PS	CP	Délégué AG
	LACROIX Christophe	PS	DP	Délégué AG
	GILLES André	PS	DP	Délégué AG
	MIGNOLET Vincent	PS	CP	Délégué AG
	PIRE Georges	MR	DP	Délégué AG
	PONCIN-REMACLE Francine	MR	CP	Délégué AG
	JADOT Jean-Claude	MR	CP	Délégué AG
	GOFFIN-MOTTARD Marie- Noëlle	MR	CP	Délégué AG
	BURLET Valérie	CDH	CP	Délégué AG
	GOFFIN Mélanie <small>résolution du CP du 20/09/07 doc 06-07/170</small>	CDH	CP	Délégué AG
BLAISE Lydia	ECOLO	CP	Délégué AG	

Divers

<p><i>Association des Provinces wallonnes (APW)</i></p> <p><i>Résolution du CP du 25 janvier 2007 document 06-07/99</i></p>	<i>GILLES André</i>	<i>PS</i>	<i>DP</i>	<i>Membre de droit AG</i>
	<i>PIRE Georges</i>	<i>MR</i>	<i>DP</i>	<i>Membre de droit AG</i>
	<i>MOTTARD Paul-Emile</i>	<i>PS</i>	<i>DP</i>	<i>Membre de droit AG</i>
	<i>MESTREZ Julien</i>	<i>PS</i>	<i>DP</i>	<i>Membre de droit AG</i>
	<i>FIRQUET Katty</i> <i>en remplacement de CHEVALIER Ann</i>	<i>MR</i>	<i>DP</i>	<i>Membre de droit AG</i>
	<i>LACROIX Christophe</i>	<i>PS</i>	<i>DP</i>	<i>Membre de droit AG</i>
	<i>FORET Michel</i>	<i>Gouverneur</i>		<i>Membre de droit AG</i>
	<i>LONHAY Marianne</i>	<i>Greffière</i>		<i>Membre de droit AG</i>
	<i>GEORGES Gérard</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Délégué à l'AG</i>
	<i>DENIS André</i> <small><i>résolution du CP du 24/09/09 doc 08-09/194</i></small>	<i>MR</i>	<i>CP</i>	<i>Délégué à l'AG</i>
	<i>DRION Dominique</i>	<i>CDH</i>	<i>CP</i>	<i>Délégué à l'AG</i>
	<i>BASTIN Jean-Paul</i> <small><i>résolution du CP du 25/09/08 doc 07-08/145</i></small>	<i>CDH</i>	<i>CP</i>	<i>Délégué à l'AG</i>
	<i>BECKERS Jean-Marie</i>	<i>CDH</i>	<i>CP</i>	<i>Délégué à l'AG</i>
	<i>LACROIX Christophe</i>	<i>PS</i>	<i>DP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>GEORGES Gérard</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>PIRE Georges</i>	<i>MR</i>	<i>DP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>FIRQUET Katty</i> <i>en remplacement de CHEVALIER Ann</i>	<i>MR</i>	<i>CP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>DRION Dominique</i>	<i>CDH</i>	<i>CP</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>COUNE Danielle</i> <small><i>Décision CP du 26/03/2009 SC.1/6</i></small>	<i>Directrice générale</i>		<i>Candidat membre suppléant au Comité d'avis du Code de l'Eau</i>
	<i>GOREUX René</i> <small><i>Décision CP du 12/02/2009 SC.1/11</i></small>	<i>Directeur général</i>		<i>Commissaire aux comptes</i>
<i>ROUFOSSE Patrick</i> <small><i>Décision CP du 12/02/2009 SC.1/11</i></small>	<i>Chef de bureau</i>		<i>Commissaire aux comptes suppléant</i>	

PROJET DE RESOLUTION n° 3

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu les statuts de la Fondation néerlandaise « CONSEIL EUREGIONAL » à laquelle la Province de Liège est associée ;

Vu ses résolutions :

- n° 9 du 31 mai 2007 et son annexe au document 06-07/129,
- n° 5 du 20 septembre 2007 et son annexe au document 06-07/170,
- n° 4 du 24 septembre 2009 et son annexe au document 08-09/194,

portant désignation et modifications des représentants de la Province au sein de ladite Fondation ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses dispositions relatives à l'Institution provinciale ;

Vu que Mme Ann CHEVALIER, Conseillère provinciale, a informé de sa démission de son mandat dérivé de Représentante de la Province de Liège au sein de la Fondation « Conseil Eurégional » ;

Attendu qu'il y a lieu de présenter un nouveau candidat pour achever le mandat dont l'intéressée était titulaire ;

Attendu que ce mandat a été attribué au groupe MR consécutivement à la composition du Conseil provincial issue des élections provinciales du 8 octobre 2006 ;

Vu la proposition formulée par ce même groupe MR ;

Sur proposition du Collège provincial ;

DÉCIDE:

Article 1. – Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale, est désignée pour représenter la Province de Liège au sein du « Conseil Eurégional », en remplacement de Mme Ann CHEVALIER, démissionnaire.

Article 2. – Les annexes aux résolutions n° 9 du 31 mai 2007 (doc. 06-07/129), n° 5 du 20 septembre 2007 (doc. 06-07/170) et n° 4 du 24 septembre 2009 (doc. 08-09/194), portant désignation et modifications de la représentation provinciale au sein de la Fondation néerlandaise « Conseil Eurégional » sont fixées conformément au tableau repris en annexe.

Article 3. - La durée des mandats est limitée à la durée de la présente législature. Toutefois, ils prendront cours lors de la prochaine assemblée générale ordinaire et ils prendront fin, pour les conseillers provinciaux réélus, lors de la tenue de la première assemblée générale qui suivra l'installation des nouveaux conseils communaux et provinciaux issus des prochaines élections communales et provinciales, à moins qu'il en soit décidé autrement, en cours de mandat, par le Conseil provincial.

Article 4. - : de charger le Collège provincial de toutes les autres modalités d'exécution de la présente résolution.

Article 5. - La présente résolution sera notifiée,
- à l'intéressé, pour lui servir de titre,
- à la Fondation, pour information,
- au Gouvernement wallon, pour disposition.

En séance à Liège, le mars 2010.

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

Représentation provinciale pour la législature 2006 – 2012

<i>Libellé</i>	<i>Nom et prénom</i>	<i>Parti</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>
FONDTATIONS				
<i>Conseil Eurégional</i>	<i>DESMIT Abel</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>représentant</i>
	<i>GEORGES Gérard</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>représentant</i>
	<i>FANIEL Georges</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>représentant</i>
	<i>LEMMENS Michel</i>	<i>PS</i>	<i>CP</i>	<i>représentant</i>
	<i>PIRE Georges</i>	<i>MR</i>	<i>DP</i>	<i>représentant</i>
	<i>LUX Balduin</i> <small>Résolution CP du 20/09/2007 doc 06-07/170</small>	<i>MR</i>	<i>CP</i>	<i>représentant</i>
	<i>FIRQUET Katty</i> <i>en remplacement de</i> <i>CHEVALIER Ann</i>	<i>MR</i>	<i>DP</i>	<i>représentant</i>
	<i>BARTH Denis</i> <small>Résolution CP du 24/09/2009 doc 08-09/194</small>	<i>CDH</i>	<i>CP</i>	<i>représentant</i>
	<i>BASTIN Jean-Paul</i>	<i>CDH</i>	<i>CP</i>	<i>représentant</i>
	<i>BONGARTZ-KAUT Marlène</i> <small>Résolution CP du 24/09/2009 doc 08-09/194</small>	<i>ECOLO</i>	<i>CP</i>	<i>représentant</i>

**COMPAGNIE INTERCOMMUNALE LIÉGEOISE DES EAUX – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2010 (DOCUMENT 09-10/116)**

Mme Andrée BUDINGER, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 1^{ère} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 11 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR les conclusions de la 1^{ère} Commission: le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Vu le courrier du 10 février 2010 par lequel la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux invite la Province de Liège à son Assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2010 ;

Attendu qu'apparaissent à l'ordre du jour de ladite Assemblée :

- prorogation de la société (modification de l'article 4) en vue de fournir à la Banque Européenne d'Investissement les garanties juridiques nécessaires à la conclusion d'un emprunt de 120.000.000,00 EUR ayant pour finalité de financer le dédoublement de l'adduction du Néblon ;
- suite à l'Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} octobre 2009 actant la fusion par absorption de la S.A. CILEX par la CILE et, conformément à l'article 727 du Code des sociétés,
 - o rapport de gestion ;
 - o rapport du commissaire-réviseur ;
 - o approbation des comptes de la S.A. CILEX arrêtés au 30 septembre 2009 ;
 - o décharge aux administrateurs et au commissaire-réviseur de la S.A. CILEX pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2009 ;
- Reprise des réseaux de production et de distribution de la Régie communale d'Ouffet desservant l'ancienne commune d'Ouffet – affiliation au capital « C » et souscription complémentaire au capital « A », portées à la charge exclusive de ladite commune ;
- lecture du procès-verbal - approbation.

Attendu que les propositions susmentionnées sont conformes à la législation en cours et n'amènent aucune observation ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus spécialement son article L2212-48

Sur le rapport du Collège provincial ;

Décide

Article 1^{er}

De marquer Son accord à l'endroit :

- des modifications statutaires ci-annexées ;
- l'approbation :
 - o du rapport de gestion
 - o du rapport du commissaire-réviseur ;
 - o des comptes de la S.A. CILEX arrêtés au 30 septembre 2009 ;
 - o de la décharge aux administrateurs et au commissaire-réviseur de la S.A. CILEX pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2009
- de l'affiliation au capital « C » accompagnée de la souscription au capital « A » par la commune d'Ouffet.

Article 2

De charger le Collège provincial des modalités d'exécution de la présente décision.

Article 3

De communiquer copie conforme de la présente résolution à la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux pour disposition.

En séance à Liège, le 23 mars 2010

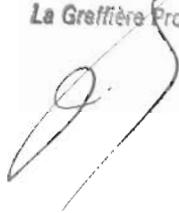
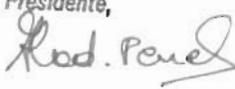
Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Myriam ABAD PERRICK

ADOPTÉ
en séance publique de ce jour
Liège, le 23 -03- 2010
La Greffière Provinciale, La Présidente,



CILE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2010

PROJET DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Article 4</p> <p>La société a été constituée en date du 12 février 1913. Elle a été prorogée de 30 ans à dater de l'assemblée générale extraordinaire du 23 juin 1997.</p> <p>Elle pourra être prorogée d'un ou plusieurs termes de 30 ans par application des dispositions légales en la matière.</p> <p>Toute prorogation du terme de la société doit être décidée par l'assemblée générale au moins un an avant l'échéance du terme statutaire en cours</p> <p>La société peut prendre des engagements pour un terme dépassant sa durée à condition que ceux-ci ne rendent pas plus difficile ou onéreux l'exercice par un associé du droit de ne pas participer à la prorogation.</p>	<p>Article 4</p> <p>La société a été constituée en date du 12 février 1913. Elle a été prorogée à différentes reprises et pour la dernière fois pour une durée de 30 ans par l'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2010.</p> <p>Elle pourra être prorogée d'un ou plusieurs termes de 30 ans par application des dispositions légales en la matière.</p> <p>Toute prorogation du terme de la société doit être décidée par l'assemblée générale au moins un an avant l'échéance du terme statutaire en cours</p> <p>La société peut prendre des engagements pour un terme dépassant sa durée à condition que ceux-ci ne rendent pas plus difficile ou onéreux l'exercice par un associé du droit de ne pas participer à la prorogation.</p>

MISE EN NON-VALEURS DE CRÉANCES DUES À LA BIBLIOTHÈQUE DU SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES DE LA PROVINCE DE LIEGE (DOCUMENT 09-10/117)

M. Dominique DRION, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 8 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR les conclusions de la 7^{ème} Commission: le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

S'ABSTIENT : le groupe CDH-CSP.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RESOLUTION

Le Conseil Provincial de Liège,

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale, en particulier son article 43 § 8 1° qui stipule : « Sous réserve de dispositions légales spécifiques relatives aux taxes provinciales, le receveur provincial ou le receveur spécial porte en non-valeurs les dégrèvements, exonérations et réductions autorisés, par décision motivées, par le conseil provincial » ;

Vu le compte de gestion rendu par le receveur spécial des recettes de la Bibliothèque du Service des Affaires culturelles, dans lequel figurent notamment 127 créances restant à recouvrer pour les exercices 2007 et 2008 ;

Attendu que, nonobstant l'envoi de rappels et le cas échéant, la mise ne demeure faite par huissier de justice, lesdites créances sont restées impayées ;

Attendu qu'en ce qui concerne les créances d'un montant peu élevé, il s'avère trop onéreux d'engager des frais judiciaires ;

Attendu qu'il n'est plus possible de poursuivre le recouvrement des autres créances du fait que les débiteurs sont radiés des registres de la population, rayés pour l'étranger ou inconnus desdits registres, et que le sort de certains est ignoré ;

Attendu qu'il convient, en conséquence, d'autoriser le receveur spécial des recettes de l'établissement précité à porter en non-valeurs une somme totale de 3.223,31 EUR dans le compte de gestion à établir pour 2010 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1er. – Le receveur spécial des recettes de la Bibliothèque du Service des Affaires culturelles est autorisé à porter en non-valeurs les montants indiqués ci-après dans son compte de gestion à établir pour 2010 :

EXERCICE	ARTICLE 767/73300/702010
2007	1.625,16 EUR
2008	1.598,15 EUR

TOTAL

3.223,31 EUR

Article 2. – La présente résolution sera notifiée, sous pli ordinaire, à la Cour des Comptes pour information et au receveur concerné pour disposition.

En séance à Liège, le mars 2010.

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY.

Myriam ABAD-PERICK.

BUDGET PROVINCIAL 2010 – 1^{ÈRE} SÉRIE DE MODIFICATIONS (DOCUMENT 09-10/118)

EMPRUNTS DE COUVERTURE DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DE 2010 – 2^{ÈME} SÉRIE (DOCUMENT 09-10/119)

La Présidente précise que la Cour des Comptes n'a formulé aucune remarque quant au document 09-10/118 et que cet avis se trouve dans la farde de consultation.

M. Roger SOBRY, Conseiller provincial, fait rapport sur ces deux points au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter ces deux projets de résolution par 8 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

La Président demande si l'Assemblée est d'accord de regrouper les deux votes.

De son banc, M. Dominique DRION, Conseiller provincial, fait savoir qu'il souhaite deux votes distincts.

Mises aux voix, les conclusions du rapport concernant le document 09-10/118 sont approuvées

Votent POUR: le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Vote CONTRE : le groupe CDH-CSP

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Vu le budget de la Province de Liège pour l'année 2010 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et, notamment, les articles :

- L2231-2 relatif au transfert des dépenses,
- L3111-1 à L3131-1 organisant la tutelle sur les provinces ;

Vu le décret du 22 novembre 2007 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ayant trait à l'exercice de la tutelle administrative sur les autorités locales ;

Sur proposition du Collège provincial ;

A R R E T E :

Article 1er.- Les modifications reprises aux tableaux suivants sont apportées au budget ordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2010.

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	RECETTES			
	EXERCICES ANTERIEURS			
872/702230/09	Intervention de l'I.N.A.M.I. et organismes assureurs dans le coût de la journée d'entretien	0,00	78.885,00	78.885,00
	Total Exercices Antérieurs	0,00	78.885,00	78.885,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	<u>Prélèvements et provisions</u>			
	<u>Prélèvements</u>			
	<i>Prélèvements</i>			
060/780010	Fonds visant le financement des investissements - reprise	4.500.000,00	500.000,00	5.000.000,00
	Total Prélèvements et provisions	4.500.000,00	500.000,00	5.000.000,00
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Impôts</u>			
	<i>Impôts</i>			
040/702051	Délivrance de documents administratifs	0,00	10,00	10,00
	<u>Enseignement supérieur</u>			
	<i>Enseignement supérieur non universitaire</i>			
741/702223	Participation des étudiants aux dépenses obligatoires de l'enseignement supérieur	0,00	900.000,00	900.000,00
	Total R.O prestations	0,00	900.010,00	900.010,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	<u>R.O transferts</u>			
	<u>Fonds</u>			
	<i>Fonds</i>			
021/741010	Quote-part dans le financement général des provinces	33.634.424,00	44,00-	33.634.380,00
	<u>Impôts</u>			
	<i>Impôts</i>			
040/702050	Délivrance de documents administratifs	10,00	10,00-	0,00
	<u>Sécurité et ordre public</u>			
	<i>Police</i>			
331/740054	Subsides Interreg	0,00	6.083,00	6.083,00
331/740601	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	0,00	50.400,00	50.400,00
	<u>Enseignement : Affaires générales</u>			
	<i>Maison des langues</i>			
701/740054	Subsides Interreg	0,00	21.600,00	21.600,00
701/740601	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	0,00	74.330,00	74.330,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	<u>Enseignement supérieur</u>			
	<i>Enseignement supérieur non universitaire</i>			
741/740140	Subside d'Aide à la démocratisation	0,00	328.056,00	328.056,00
	Total R.O transferts	33.634.434,00	480.415,00	34.114.849,00
	<u>R.O dette</u>			
	<u>Patrimoine privé</u>			
	<i>Patrimoine</i>			
124/750101	Dividendes Holding Communal	1,00	810.390,00	810.391,00
	Total R.O dette	1,00	810.390,00	810.391,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	DEPENSES			
	EXERCICES ANTERIEURS			
484/640203/09	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Geer"	0,00	2.500,00	2.500,00
484/640207/09	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Hoyoux"	0,00	125,00	125,00
761/640461/09	Subside à l'ASBL "Carrefour", Centre de loisirs des écoles provinciales	0,00	19.831,00	19.831,00
780/640580/09	Convention Communauté germanophone pour le subventionnement de la BRF	0,00	80.000,00	80.000,00
872/642641/09	Révision du prix de journée	0,00	30.039,65	30.039,65
	Total Exercices Antérieurs	0,00	132.495,65	132.495,65

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Prélèvements et provisions</u>			
	<u>Prélèvements</u>			
	<i>Prélèvements</i>			
060/681000	Prélèvement pour le service extraordinaire	6.392.224,00	904.000,00	7.296.224,00
	Total Prélèvements et provisions	6.392.224,00	904.000,00	7.296.224,00
	<u>D.O personnel</u>			
	<u>Administration générale</u>			
	<i>Institut de formation des agents des services publics</i>			
106/628010	Remboursements de traitements	713.560,00	44.670,00-	668.890,00
	<u>Sécurité et ordre public</u>			
	<i>Police</i>			
331/620000	Rémunérations	0,00	39.620,00	39.620,00
331/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	0,00	7.000,00	7.000,00
331/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	0,00	3.780,00	3.780,00
	<u>Enseignement : Affaires générales</u>			
	<i>Espace Tremplin</i>			
701/628010	Remboursements de traitements	1,00	44.670,00	44.671,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<i>Centres Psycho-médico-sociaux</i>			
706/628010	Remboursements de traitements	48.240,00	48.240,00-	0,00
	<u>Enseignement secondaire</u>			
	<i>Enseignement secondaire</i>			
735/628010	Remboursements de traitements	285.000,00	55.300,00-	229.700,00
	<u>Sports</u>			
	<i>Service des sports</i>			
764/620900	Rémunérations des vacataires	206.335,00	55.000,00-	151.335,00
	<u>Soins de santé</u>			
	<i>L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</i>			
872/628000	Divers frais de personnel	0,00	37.200,00	37.200,00
	<i>Centre Princesse Astrid</i>			
872/625000	Abonnements sociaux	6.580,00	15.000,00	21.580,00
	Total D.O personnel	1.259.716,00	55.940,00-	1.203.776,00
	<u>D.O fonctionnement</u>			
	<u>Administration générale</u>			
	<i>Services du receveur provincial</i>			
121/613400	Frais d'usage des véhicules	0,00	2.500,00	2.500,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Sécurité et ordre public</u>			
	<i>Police</i>			
331/611000	Frais de déplacement et de séjour	2.500,00	5.000,00	7.500,00
331/613100	Fonctionnement administratif	1.300,00	26.000,00	27.300,00
331/613200	Fonctionnement technique	0,00	5.000,00	5.000,00
	<u>Enseignement : Affaires générales</u>			
	<i>Enseignement - Affaires générales</i>			
700/613507	Cotisation au Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné <i>Direction générale et Inspection EPL</i>	44.623,00	1.126,00	45.749,00
701/613200	Fonctionnement technique	172.320,00	40.000,00	212.320,00
	<i>Maison des langues</i>			
701/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	26.500,00	6.600,00	33.100,00
701/613200	Fonctionnement technique	0,00	15.000,00	15.000,00
	<u>Enseignement secondaire</u>			
	<i>Enseignement agricole et horticole</i>			
732/613400	Frais d'usage des véhicules	38.000,00	21.000,00	59.000,00
	<i>Enseignement secondaire</i>			
735/613200	Fonctionnement technique	1.143.460,00	12.200,00	1.155.660,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Enseignement supérieur</u>			
	<i>Enseignement supérieur non universitaire</i>			
741/613281	Notes de cours et manuels de la Haute Ecole	0,00	900.000,00	900.000,00
	<u>Interventions sociales et famille</u>			
	<i>Maison Grégoire</i>			
840/613100	Fonctionnement administratif	0,00	10.000,00	10.000,00
840/613300	Fonctionnement des bâtiments	0,00	30.000,00	30.000,00
	Total D.O fonctionnement	1.428.703,00	1.074.426,00	2.503.129,00
	<u>D.O transferts</u>			
	<u>Administration générale</u>			
	<i>Cellule Gestion des ressources humaines</i>			
104/640102	Subside diversité, lutte contre l'homophobie et l'intégration sociale	0,00	2.250,00	2.250,00
	<u>Industrie et énergie</u>			
	<i>Industrie et énergie</i>			
530/640302	Crédit mis à la disposition du Collège provincial pour les actions en matière économique	5.000,00	5.000,00	10.000,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Enseignement supérieur</u>			
	<i>Enseignement supérieur non universitaire</i>			
741/642012	Remboursement aux étudiants de l'enseignement supérieur	0,00	328.056,00	328.056,00
	<u>Culture, loisirs et fêtes</u>			
	<i>Culture et loisirs</i>			
762/640503	Subsides aux Centres Culturels et à la Maison du Jazz à Liège	151.510,00	590,00	152.100,00
762/640514	Soutien à la candidature de la Ville de Liège pour l'exposition internationale 2017	0,00	250.000,00	250.000,00
762/640515	Soutien aux actions culturelles à caractère supra communal initiées par des opérateurs culturels ou des pouvoirs locaux	0,00	95.000,00	95.000,00
	<u>Sports</u>			
	<i>Sports</i>			
764/640559	Crédit mis à la disposition du Collège provincial pour la promotion du sport et de la pratique sportive	957.392,00	55.000,00	1.012.392,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	DEPENSES			
	Logement et aménagement du territoire			
	<i>Habitations sociales et politique du logement</i>			
922/640802	Aide aux initiatives communales en matière d'habitat permanent en campings et parcs résidentiels	100.000,00	95.000,00-	5.000,00
	Total D.O transferts	1.213.902,00	640.896,00	1.854.798,00
	D.O dette			
	Industrie et énergie			
	<i>Société "Services-Promotions-Initiatives"</i>			
530/430030	Remboursements d'emprunts	456.790,00	456.790,00-	0,00
530/430033	Remboursements d'emprunts pour libération de parts B au capital de la société "Services promotion initiatives en Province de Liège"	315.140,00	141.650,00	456.790,00
530/650015	Intérêts d'emprunts pour la libération de parts B au capital de la société "Services promotion initiatives en Province de Liège"	0,00	315.140,00	315.140,00
	<i>Industrie et énergie</i>			
530/430030	Remboursements d'emprunts	0,00	364.100,00	364.100,00
530/430047	Remboursements d'emprunts pour libération de parts dans le projet de développement touristique, patrimonial et économique du site du Val Saint-Lambert, en partenariat avec la Région wallonne et la Ville de Seraing	364.100,00	313.780,00-	50.320,00
530/650010	Intérêts d'emprunts	50.320,00	20.580,00	70.900,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
530/650015	<p>DEPENSES</p> <p>Intérêts d'emprunts pour la libération de parts B au capital de la société "Services promotion initiatives en Province de Liège"</p> <p style="text-align: right;">Total D.O dette</p>	<p style="text-align: center;">70.900,00</p> <hr/> <p style="text-align: center;">1.257.250,00</p>	<p style="text-align: center;">70.900,00-</p> <hr/> <p style="text-align: center;">0,00</p>	<p style="text-align: center;">0,00</p> <hr/> <p style="text-align: center;">1.257.250,00</p>

I TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES

	PRESTATIONS	TRANSFERTS	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	41.599.095,00	326.249.931,00	8.634.329,00	376.483.355,00	1.705.758,00	6.256.250,00	384.445.363,00
1ere série de modifications budgétaires	900.010,00	480.415,00	810.390,00	2.190.815,00	78.885,00	500.000,00	2.769.700,00
TOTAUX	42.499.105,00	326.730.346,00	9.444.719,00	378.674.170,00	1.784.643,00	6.756.250,00	387.215.063,00

II. TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES

	PERSONNEL	FONCTIONNEMENT	TRANSFERTS	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	281.847.748,00	46.458.002,00	20.764.327,42	27.559.465,00	376.629.542,42	1.100.000,00	6.392.224,00	384.121.766,42
1ere série de transferts budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1ere série de modifications budgétaires	55.940,00-	1.074.426,00	640.896,00	0,00	1.659.382,00	132.495,65	904.000,00	2.695.877,65
TOTAUX	281.791.808,00	47.532.428,00	21.405.223,42	27.559.465,00	378.288.924,42	1.232.495,65	7.296.224,00	386.817.644,07

BONI du Budget ORDINAIRE :

397.418,93

RECAPITULATIF DU BUDGET ORDINAIRE

Recettes

LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
I. Recettes propres à l'exercice	382.739.605,00	2.690.815,00	385.430.420,00
II. Recettes des exercices antérieurs	1.705.758,00	78.885,00	1.784.643,00
Recettes totales	384.445.363,00	2.769.700,00	387.215.063,00

Dépenses

LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
I. Dépenses propres à l'exercice	383.021.766,42	2.563.382,00	385.585.148,42
II. Dépenses des exercices antérieurs	1.100.000,00	132.495,65	1.232.495,65
Dépenses totales	384.121.766,42	2.695.877,65	386.817.644,07

Article 2- Le budget ordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2010, tel qu'il est modifié par la présente résolution s'établit comme suit:

RECETTES: 387.215.063,00

DEPENSES: 386.817.644,07

BONI: 397.418,93

Article 3- Les modifications reprises aux tableaux: suivants sont apportées au budget extraordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2010

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	RECETTES			
	EXERCICES ANTERIEURS			
104/151220/09	Subsides d'équipements de la Région Wallonne	0,00	740.000,00	740.000,00
104/151530/09	Subside Interreg	0,00	1.847.479,00	1.847.479,00
	Total Exercices Antérieurs	0,00	2.587.479,00	2.587.479,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	<u>Prélèvement sur BO - recettes</u>			
	<u>Prélèvements</u>			
	<i>Prélèvements</i>			
060/781000	Transfert du budget ordinaire	6.392.224,00	904.000,00	7.296.224,00
	Total Prélèvement sur BO - recettes	6.392.224,00	904.000,00	7.296.224,00
	<u>R.E transferts</u>			
	<u>Administration générale</u>			
	<i>Administration générale</i>			
104/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux	21.000,00	9.000,00-	12.000,00
	<i>Enseignement secondaire</i>			
104/151120	Subside d'équipement du fédéral	0,00	212.956,00	212.956,00
104/151720	Subside d'équipement du secteur privé	0,00	300.000,00	300.000,00
	<i>Service des affaires culturelles - Bibliothèques</i>			
104/151410	Subsides pour travaux de la Communauté Wallonie-Bruxelles	0,00	10.090,00	10.090,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	<u>Enseignement secondaire</u>			
	<i>Enseignement secondaire</i>			
735/151410	Subsides pour travaux de la Communauté Wallonie-Bruxelles	345.000,00	16.000,00	361.000,00
	Total R.E transferts	366.000,00	530.046,00	896.046,00
	<u>R.E dette</u>			
	<u>Patrimoine privé</u>			
	<i>Administration générale</i>			
124/170110	Emprunts pour travaux	740.000,00	600.000,00	1.340.000,00
124/170111	Emprunts pour acquisition de biens immobiliers	0,00	84.500,00	84.500,00
	<u>Voies navigables - Hydraulique</u>			
	<i>Cours d'eau non navigables</i>			
484/170140	Emprunts relatifs aux interventions provinciales extraordinaires	250.000,00	21.000,00	271.000,00
	<u>Enseignement : Affaires générales</u>			
	<i>Internats</i>			
708/170110	Emprunts pour travaux	390.000,00	270.000,00	660.000,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	<u>Enseignement secondaire</u>			
	<i>Enseignement secondaire</i>			
735/170110	Emprunts pour travaux	2.702.916,00	191.000,00	2.893.916,00
	<u>Enseignement supérieur</u>			
	<i>Enseignement supérieur non universitaire</i>			
741/170110	Emprunts pour travaux	637.000,00	130.000,00-	507.000,00
	Total R.E dette	4.719.916,00	1.036.500,00	5.756.416,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>D.E transferts</u>			
	<u>Voies navigables - Hydraulique</u>			
	<i>Cours d'eau non navigables</i>			
484/262431	Subsides aux communes pour la réalisation de travaux sur les cours d'eau non navigables en vue d'éviter les inondations	250.000,00	21.000,00	271.000,00
	Total D.E transferts	250.000,00	21.000,00	271.000,00
	<u>D.E investissements</u>			
	<u>Administration générale</u>			
	<i>Administration générale</i>			
104/241000	Matériel roulant - acquisition	600.000,00	3.531.401,00	4.131.401,00
	<i>Administration centrale provinciale</i>			
104/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	30.000,00	30.000,00-	0,00
	<u>Patrimoine privé</u>			
	<i>Administration générale</i>			
124/221000	Constructions - acquisition	0,00	84.500,00	84.500,00
124/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	740.001,00	600.000,00	1.340.001,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Enseignement : Affaires générales</u>			
	<i>Centres Psycho-médico-sociaux</i>			
706/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	36.501,00	25.000,00	61.501,00
	<i>Internats</i>			
708/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	402.006,00	270.000,00	672.006,00
	<u>Enseignement secondaire</u>			
	<i>Enseignement secondaire</i>			
735/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	3.165.513,00	207.000,00	3.372.513,00
	<u>Enseignement supérieur</u>			
	<i>Enseignement supérieur non universitaire</i>			
741/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	637.004,00	130.000,00-	507.004,00
	<u>Arts</u>			
	<i>Château de Jehay</i>			
771/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	775.005,00	400.000,00	1.175.005,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Interventions sociales et famille</u>			
	<i>Maison Grégoire</i>			
840/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	100.000,00	100.000,00	200.000,00
	Total D.E investissements	6.486.030,00	5.057.901,00	11.543.931,00

I TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES

	TRANSFERTS	INVESTISSEMENT	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	2.557.742,00	34.554,00	13.434.813,00	16.027.109,00	31.210.674,73	7.017.225,00	54.255.008,73
1ere série de modifications budgétaires	530.046,00	0,00	1.036.500,00	1.566.546,00	2.587.479,00	904.000,00	5.058.025,00
TOTAUX	3.087.788,00	34.554,00	14.471.313,00	17.593.655,00	33.798.153,73	7.921.225,00	59.313.033,73

II. TOTAL DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES

	TRANSFERTS	INVESTISSEMENT	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	3.556.339,00	17.498.386,00	1.770.000,00	22.824.725,00	31.404.548,00	0,00	54.229.273,00
1ere série de transferts budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1ere série de modifications budgétaires	21.000,00	5.057.901,00	0,00	5.078.901,00	0,00	0,00	5.078.901,00
TOTAUX	3.577.339,00	22.556.287,00	1.770.000,00	27.903.626,00	31.404.548,00	0,00	59.308.174,00

BONI du Budget EXTRAORDINAIRE : 4.859,73

RECAPITULATIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE

Recettes

LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
I. Recettes propres à l'exercice	23.044.334,00	2.470.546,00	25.514.880,00
II. Recettes des exercices antérieurs	31.210.674,73	2.587.479,00	33.798.153,73
Recettes totales	54.255.008,73	5.058.025,00	59.313.033,73

Dépenses

LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
I. Dépenses propres à l'exercice	22.824.725,00	5.078.901,00	27.903.626,00
II. Dépenses des exercices antérieurs	31.404.548,00	0,00	31.404.548,00
Dépenses totales	54.229.273,00	5.078.901,00	59.308.174,00

Article 4 - Le budget extraordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2010, tel qu'il est modifié par la présente résolution s'établit comme suit:

RECETTES:	59.313.033,73
DEPENSES:	59.308.174,00
BONI:	4.859,73

Article 5 - La présente résolution sera soumise à l'approbation des Autorités de tutelle.

Par le Conseil

En séance à Liège, le

mois 2010

LA GREFFIÈRE PROVINCIALE,

MARIANNE LONHAY

ADOPTÉ

en séance publique de ce jour

Liège, le 23-03-2010

La Greffière Provinciale,

La Présidente,

LA PRÉSIDENTE,

MYRIAM ABAD-PERICK

Mises aux voix, les conclusions du rapport concernant le document 09-10/119 sont approuvées.

Votent POUR: le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

S'ABSTIENNENT: le groupe ECOLO et le groupe CDH.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

Projet de résolution d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2010
2^{ème} série

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LA PROVINCE DE LIEGE,

Vu le budget extraordinaire de la Province de Liège pour l'année 2010 ;

Attendu que des crédits totalisant un montant de 28.103.626,00€ sont inscrits audit budget ;

Attendu que les ressources ordinaires ou extraordinaires de la Province ne permettent pas de financer tout l'excédent des dépenses sur les prévisions de recettes ;

Vu l'article L2222-1 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Sur la proposition du Collège provincial,

ARRETE :

Article unique : - Des emprunts destinés à couvrir la part provinciale des dépenses extraordinaires prévues au budget 2010 seront conclus pour un montant global de 14.451.313,00€, moyennant modifications à la résolution initiale des montants et objets détaillés ci-dessous :

- n° 3 : porté de 740.000,00€ à 1.340.000,00€ pour travaux à réaliser dans le bâtiment « Opéra »,
- n° 4 : porté de 750.000,00€ à 771.000,00€ pour travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2^{ème} catégorie,
- n° 10 : porté de 390.000,00€ à 660.000,00€ pour travaux à exécuter dans les Internats,
- n° 12 : porté de 2.702.916,00€ à 2.893.916,00€ pour travaux à exécuter dans les établissements d'Enseignement secondaire,
- n° 13 : ramené de 637.000,00€ à 507.000,00€ pour travaux à exécuter dans les établissements d'Enseignement supérieur,
- n° 28 : 84.500,00€ pour l'acquisition de l'espace d'accueil du bâtiment « Opéra ».

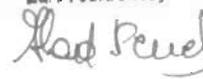
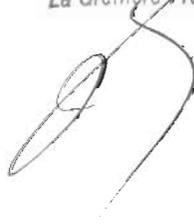
En séance à Liège, le 25 mars 2010.

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY.

ADOPTÉ
en séance publique de ce jour
Liège le 23-03-2010
La Greffière Provinciale, La Présidente,



La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

**DESIGNATION D'UN COMPTABLE DES MATIÈRES À L'INSTITUT PROVINCIAL DE
L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE VERVIERS – SECTION « TECHNOLOGIQUE »
(DOCUMENT 09-10/121)**

Mme Lydia Blaise, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 8 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR les conclusions de la 7^{ème} Commission: le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP et M. POUSSART.

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil provincial de la Province de Liège,

Attendu que la comptabilité des matières reprend les produits de consommation courante et les matières transformables;

Vu la décision de la Députation permanente en date du 22 décembre 1988 approuvant d'une part la procédure de déclassement du matériel ou du mobilier et, d'autre part les instructions pour la tenue des inventaires et des comptabilités des matières;

Vu la proposition de la Direction de l'Institut Provincial de l'Enseignement de Promotion Sociale de Verviers – Section Technologique tendant à désigner, à partir du 1^{er} janvier 2010, Madame KEYDENER Christel, employée d'administration à titre temporaire et à temps plein, en qualité de comptable des matières;

Vu sa résolution du 27 avril 1970, approuvée par arrêté royal du 27 août 1970, stipulant que, sauf décision contraire expresse, les agents commis à la garde, à la conservation ou à l'emploi des matières appartenant à la Province sont dispensés de déposer un cautionnement pour garantir leur gestion;

Vu le code de la Démocratie locale et de Décentralisation et notamment son article L2212-72 ;

Sur le rapport du Collège provincial,

A R R E T E :

Article 1.- A partir du 1^{er} janvier 2010, Madame KEYDENER Christel, employée d'administration à titre temporaire et à temps plein, est désignée, en qualité de comptable des matières pour l'IPEPS Verviers technologique ;

Article 2.- La présente résolution sera notifiée, sous pli ordinaire, à l'intéressée pour lui servir de titre, à la Direction du Service, pour disposition et à la Cour des Comptes, pour information.

En séance à Liège, Mars 2010

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY.

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK.

PRISE D'ACTE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX CONDITIONS DU MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION D'UN CONVOI POUSSÉ COMPOSÉ D'UNE PÉNICHE NEUVE ET D'UNE BARGE-CITERNES MOTORISÉE NEUVE OU D'UNE PÉNICHE NEUVE ET D'UNE PÉNICHE D'OCCASION À AMÉNAGER EN BARGE-CITERNES MOTORISÉE (DOCUMENT 09-10/120)

Mme Isabelle FRESON, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à prendre connaissance du document dont question.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

L'Assemblée a donc pris acte de la résolution suivante :

RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Vu sa résolution du 28 janvier 2010 adoptant le mode de passation et les conditions de marchés relatif à l'acquisition d'un convoi poussé composé d'une péniche neuve et d'une barge-citernes motorisée neuve ou d'une péniche d'occasion à aménager en barge-citernes motorisée destiné aux formations en batellerie organisées par l'Ecole Polytechnique de Huy et l'Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Huy – Waremme ;

Vu les remarques émises par la Direction Patrimoine et Marchés publics des Pouvoirs locaux du Service public de Wallonie en date du 26 février 2010 au sujet de l'acquisition du convoi poussé composé d'une péniche neuve et d'une barge citernes motorisée destinée aux formations en batellerie organisées par l'Ecole polytechnique de Huy et l'Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Huy - Waremme, projet déposé dans le cadre de la programmation 2007 – 2013 des fonds FEDER ;

Vu la subvention accordée par le Ministère de la Région wallonne par arrêté du Gouvernement wallon en date du 23 avril 2009 dans le cadre du projet "Construction et équipement d'un centre de formation et de validation des compétences pour les métiers liés à la voie d'eau" ainsi que les délais de construction qui nous sont imposés ;

Vu le Code de démocratie locale et de la décentralisation tel que modifié le 22 novembre 2007 en son article L2222-2 alinéas 1 et 3

ARRETE

Article 1. Il est pris acte de la décision prise par le Collège provincial en date du 3 mars 2010, vu l'urgence impérieuse et suite aux remarques formulées par la Direction Patrimoine et Marchés publics des Pouvoirs locaux du Service public de Wallonie, visant à :

- préciser qu'il s'agit de deux marchés de fournitures distincts : l'un composé de deux lots relatifs à l'acquisition d'une péniche neuve (Lot 1) et d'une barge citerne motorisée neuve (Lot 2), l'autre relatif à l'acquisition d'une péniche d'occasion à aménager en barge citernes motorisée;
- supprimer le point 3. a "Qualité de l'offre" dans les critères d'attribution III.3. Mode de passation puisque ce critère est déjà énoncé au niveau de la sélection qualitative (III.5.1.) afin d'évaluer la capacité technique du soumissionnaire ;

et du fait que celle-ci a été transmise à Monsieur le Ministre de Tutelle.

Article 2. Il est décidé de transmettre la présente résolution du Conseil provincial à l'Autorité de Tutelle pour information

En séance à Liège, le mars 2010

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK.

SERVICES PROVINCIAUX : PRISE DE CONNAISSANCE TRIMESTRIELLE DES TRAVAUX RELEVANT DU BUDGET EXTRAORDINAIRE ADJUGÉS À UN MONTANT INFÉRIEUR À 67.000 € HORS TVA (DOCUMENT 09-10/122)

SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA TOITURE ET DES BARDAGES ISOLÉS AVEC FINITIONS INTÉRIEURES AU HALL DES SPORTS DE L'IPES DE HERSTAL (DOCUMENT 09-10/123)

SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR LES TRAVAUX DE DÉSAMIANPAGE DES SOUS-SOLS DU BÂTIMENT MÉDICO-SOCIAL AU CHS « L'ACCUEIL » DE LIERNEUX (DOCUMENT 09-10/128)

M. Serge ERNST, Conseiller provincial, fait rapport sur ces trois points au nom de la 8^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à prendre connaissance du document 09-10/122 et à adopter les projets de résolutions 09-10/123 et 09-10/128 par 7 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

En conséquence, l'Assemblée prend connaissance du document 09-10/122 :

RESOLUTION.

Le Conseil provincial de Liège,

Vu sa résolution du 14 novembre 2006 décidant de renvoyer à l'approbation du Collège provincial, le mode de passation et les conditions des marchés de travaux dont le montant s'avère inférieur à 67.000,00 EUR hors TVA ;

Attendu que, dans un souci de transparence, le Collège provincial entend informer trimestriellement le Conseil provincial, par voie de prise de connaissance, les marchés susvisés adjugés pour des travaux provinciaux ;

Vu le tableau ci-joint établi à cet effet, par entreprise de travaux, pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2009 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L2222-2 ;

PREND CONNAISSANCE :

Du tableau établi pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2009 et comportant, par entreprise, les travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000,00 EUR hors TVA.

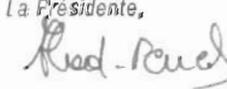
En séance à Liège, le ... Mars 2010.

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,
Marianne LONHAY.

La Présidente,
Myriam ABAD-PERICK

PRIS : - ACTE
- CONNAISSANCE
en séance publique de ce jour
Liège, le 23 -03- 2010
La Greffière Provinciale, La Présidente,



Relevé trimestriel des dossiers de travaux dans les bâtiments relevant du budget extraordinaire dont le montant est inférieur à 67.000,00 € hors T.V.A.

Période du 01/10/2009 au 31/12/2009

Date CP	Bâtiment concerné	Objet	Adjudicataire	Montant hors T.V.A.	Article budgétaire
01/10/09	Lycée J.BOETS	Câblage informatique dans le bureau des éducatrices	HORENBACH s.p.r.l. de Cheratte	999,75 €	104/24100/270105
01/10/09	Cellule Coordination Intranet	Dépannage en urgence du système de climatisation du local « serveurs »	TECHNIGEL KWJ s.p.r.l. de Grivegnée	1.155,70 €	104/12601/270105
01/10/09	Athénée provincial G.Lang de Flémalle	Travaux de transformation et de sanitaires	M.V. CONSTRUCT s.p.r.l. de Seraing	17.942,98 €	735/24400/273000
08/10/09	EP de Seraing	Pose de grilles aux fenêtres hautes situées au niveau de la toiture du préau dans la cour de récréation du bâtiment central	CORMAN & FILS s.c. de Herstal	2.355,00 €	104/25400/270105
08/10/09	IPES de Herstal	Remplacement de dévidoir (réseau incendie)	ETS Arthur PELZER de Herstal	4.810,00 €	735/24700/273000
08/10/09	Institut Ernest MALVOZ	Remplacement du revêtement de sol du secrétariat	KEPPENNE s.a. de Oreye	8.956,35 €	870/30200/273000
08/10/09	EP de Verviers	Renouvellement de la toiture plate et de l'isolation thermique du bâtiment 2	ISOTOIT – ISOPLAST s.a. de Tilleur	31.139,47 €	735/25500/273000
08/10/09	CHS L'Accueil de Lierneux	Installation de nouvelles cuves à mazout au pavillon « Les Mélèzes »	Atelier LHOEST Frères s.a. de Liège	12.851,60 €	104/45100/270105
08/10/09	HEPL –catégorie paramédicale – site du Barbou	Remplacement de 5 dévidoirs anti-incendie	ETS Arthur PELZER de Herstal	1.625,00 €	741/28100/273000
15/10/09	IPES de Verviers	Travaux de sécurité : placement de caillebotis dans les gaines techniques	CORMAN & FILS s.c. de Herstal	4.190,00 €	735/25600/273000

15/10/09	IPES Paramédical de Verviers	Réparation de cheminées et d'encadrements de fenêtres	KEPPENNE s.a. de Oreye	10.408,00 €	700/25100/270103
15/10/09	Antenne d'Information de Huy	Pose de garde-corps devant la vitrine	CORMAN & FILS s.c. de Herstal	1.802,00€	104/12502/270105
15/10/09	EP de Herstal	Peinture des sanitaires de la tour	APRUZZESE s.a. de Grivegnée	8.179,76 €	700/24600/270102
22/10/09	EP de Huy	Travaux de sécurité : remplacement des portes RF et exutoires de fumées de la salle des sports	KEPPENNE s.a. de Oreye	26.196,85 €	735/24800/273000
22/10/09	IPES de Huy	Pose de faux-plafonds et mise en peinture des classes informatiques et de classes « cuisine »	SCHUTTEN s.p.r.l. de Montegnée	32.952,85 €	700/24900/270102
22/10/09	IPES de Huy	Remplacement de dévidoirs	ETS Arthur PELZER de Herstal	9.295,00 €	735/24900/273000
22/10/09	IPES Spécialisé de Micheroux	Aménagement du garage des cars : lot 1 - modification des caniveaux	VITIELLO de Battice	681,00 €	752/29100/273000
22/10/09	IPES Spécialisé de Micheroux	Travaux d'aménagement du hall des cars – lot 2 – électricité - éclairage	HORENBACH s.p.r.l. de Cheratte	2.211,50 €	725/29100/273000
22/10/09	IPES Spécialisé de Micheroux	Travaux d'aménagement du hall des cars – lot 3 – chauffage	HENKENS Frères s.a. de Henri-Chapelle	8.487,86 €	752/29100/273000
22/10/09	Lycée technique J. BOETS	Remplacement de la verrière est du bâtiment principal	KEPPENNE s.a. de Oreye	36.449,31 €	735/24100/273000
22/10/09	Service provincial des Bâtiments	Décapage de murs enterrés dans des locaux contigus aux bureaux d'études	LAURENTY de Grâce-Hollogne	1.960,00 €	137/11810/273000
22/10/09	Internat de Coronmeuse	Réfection d'une toiture en ardoises couvrant la cage d'escalier donnant accès à l'aile droite	DOOME H. & Fils s.a. d'Aubel	26.649,20 €	708/23200/273000

22/10/09	CHS L'Accueil de LIERNEUX	Remplacement d'un filtre à cartouche et d'un système de désinfection d'eau par UV	HENKENS Frères s.a. de Henri-Chapelle	10.577,95 €	872/45100/273000
29/10/09	IPES de Huy	Remplacement des portes de l'entrée principale et de deux travées châssis de fenêtres	KEPPENNE s.a. de Oreye	34.414,00 €	735/24900/273000
29/10/09	I.P.E.S. de Herstal	Réfection d'une classe de coiffure	PALM E SA de BULLANGE	58.010,47 €	735/24700/273000
29/10/09	Lycée Jean Boets - annexe Général Bertrand	Remplacement des garde-corps en toiture et réparation de l'échelle de secours	KEPPENNE s.a. de Oreye	22.942,20 €	735/24100/273000
29/10/09	I.P.E.S. de Seraing	Pose de films antisolaires sur la face intérieure des châssis de fenêtres de la façade orientée ouest de l'aile est	MAQUET SA de HANNUT	11.259,69 €	735/25000/273000
29/10/09	I.P.E.S. paramédical de Liège	Réparation des trois barrières extérieures	ENTRANCE SERVICES SA de SPRIMONT	1.228,85 €	104/28100/270105
29/10/09	DG de l'Enseignement à Seraing	Dépannage d'un climatiseur	TECHNIGEL KWJ s.p.r.l. de Grivegnée	1.825,50 €	104/20100/230000
12/11//09	Domaine provincial de Wégimont	Réparation des corniches	D'HEUR & Fils de Wandre	5.056,88 €	104/71000/270105
12/11//09	IPEPS Verviers	Sécurisation et réparation du mur de clôture	S.A. G. et Y LIEGEOIS à Battice	36.093,75 €	736/26400/273000
12/11//09	CHS L'Accueil de Lierneux	Création de soupiroux dans les caves de la M.S.P.	S.P.R.L. THOMASSEN et Fils à Visé	29.720,00 €	872/45600/273000
12/11//09	IPES DE HESBAYE	Climatisation de l'atelier boucherie	S.A. PANTAREI à Herstal	3.982,50 €	104/25700/270105
19/11//09	IPES de Hesbaye	Démontage et d'évacuation de réservoirs à mazout	LHOEST Frères S.A. à Liège	11.646,00 €	735/25700/273000
03/12/2009	Domaine provincial de Wégimont	Remplacement de la chaudière et la production d'eau chaude par capteurs solaires au pavillon sanitaire du camping	S.A. HENKENS Frères à Henri-Chapelle	44.531,15 €	760/71000/273000-2008-2008

03/12/2009	Maison du social - Espace Beeckman	Pose d'un plafond RF au sous-sol	S.A. G. et Y LIEGEOIS à Battice	9.406,50 €	840/81000/273000
03/12/2009	Château de Jehay	Réalisation d'un nouvel exutoire principal des douves basses	S.A. G. et Y LIEGEOIS à Battice	21.180,40 €	771/77200/273000
03/12/2009	EP Verviers	Dépannage du vase d'expansion chauffage	FLAMCO B.V. à AC GOUDA – Nederland	1.771,98 €	104/23500/275000
03/12/2009	IPEPS de Verviers - Orientation technique	Réparation d'un mur extérieur et d'une dalle de sol de l'entrée haute	S.P.R.L. THOMASSEN et Fils de Visé	11.029,50 €	735/26500/273000
03/12/2009	Bâtiment sis rue Lambert Lombard 1 à 4000 LIEGE	Pose d'un textile architectural sur la façade	SA SCHREIBER à LONTZEN	3.895,00 €	104/99124/270105
03/12/2009	Château de Jehay	Expertise sanitaire du Château	S.A. DUTRECO ANSELME à Gembloux	20.000 €	104/77200/270105
10/12/2009	EP de Huy	Réparation de l'escalier extérieur et de sa couverture	KEPPENNE s.a. de Oreye	31.208,30 €	735/24800/273000
10/12/2009	IPES Herstal	Réfection de l'escalier d'accès extérieur au restaurant	S.A. G. et Y LIEGEOIS à Battice	38.448,50 €	735/24700/273000
10/12/2009	IPES de Hesbaye	Démolition des serres	S.A. OTE et Cie d'Oupeye	23.230,00 €	700/25700/270103
10/12/2009	Internat Polyvalent de Herstal	Rénovation des sanitaires de l'aile filles	A. PELZER à Herstal	21.795,00 €	708/23200/273000
10/12/2009	Musée de la Vie Wallonne	Aménagement du local abritant la chambre de relevage	S.A. G. et Y LIEGEOIS à Battice	7.470,50 €	771/77100/273000
10/12/2009	HEPL-Site du Barbou	Sécurisation des toitures	S.C. CORMAN et Fils de Herstal	10.665 €	700/28100/270103
10/12/2009	CHS L'Accueil de Lierneux	Réparation de 8 marmites vapeur dans la cuisine	SABEMAF-SECHEHAYE SA de Wavre	7.049,92 €	104/45100/270105
17/12/2009	Maison du Social – Espace Beeckman	Rénovation des zingueries et isolation de la toiture	ETS Arthur PELZER de Herstal	16.284,91 €	840/81000/273000
17/12/2009	Domaine touristique de Blegny-Mines	Réalisation des travaux préparatoires pour la 2ème phase de renfort du puits n°1	S.A. VITIELLO à Battice	5.508,00 €	104/56700/270105
17/12/2009	Château-fort de Logne	Remplacement des poteaux supportant l'alimentation électrique	R.LEJEUNE et Fils de Spa	4.705,00 €	104/56800/270105

17/12/2009	Centre de Formation de Tennis de table de Blegny	Remise en état du volet de la salle et des portes intérieures	MV Construct SPRL de Seraing	1.714,14 €	764/75600/273000
17/12/2009	Centre de Formation de Tennis de table de Blegny	Renfort de l'escalier métallique	SA Vitiello de Battice	1.978,00 €	764/75600/273000
17/12/2009	Centre de Formation de Tennis de table de Blegny	Plantations sur le talus gauche du Centre	SPRL Créaplant de Clavier	1.480,00 €	764/75600/273000
17/12/2009	Centre de Formation de Tennis de table de Blegny	Pose d'un nouveau revêtement de sol dans la salle de jeux	Draga Frères de Grâce-Hollogne	1.920,00 €	764/75600/273000
17/12/2009	Château de Harzé	Reconstruction d'une partie du mur d'enceinte en pierre	SPRL SILVESTRE de Hamoir	22.347,72 €	562/57000/273000
17/12/2009	Complexe provincial de Naimette-Xhovémont	Reconstruction d'une partie du mur de clôture d'enceinte	S.A. LEGROS d'Anthisnes	40.804 €	104/75100/270105
17/12/2009	PMS II de Huy	Raccordement au central téléphonique de l'EP de Huy	S.A. NEXTIRAONE de Zaventem	5.926,64 €	104/20300/270105
17/12/2009	Domaine provincial de Wégimont	Démolition d'une partie de la serre	Ets Eurobat d'Alleur	7.452,40 €	104/71000/270105
17/12/2009	EP de Verviers	Réparation de corniche d'une remise	D'HEUR et Fils de Wandre	1.491,86 €	104/25500/270105
17/12/2009	Domaine provincial de Wégimont	Réparation de l'escalier du perron de l'aile centrale	Logistone d'Ocquier	19.835,63 €	760/71000/273000
17/12/2009	HEPL – site du Parc des Marêts	Rafraîchissement des peintures intérieures du pavillon administratif	S.P.R.L. MAGNABOSCO, d'Embourg	13.874,52 €	700/27900/270102
17/12/2009	Services Agricoles à Waremme	Amélioration du hangar agricole	M.V. CONSTRUCT de Seraing	32.908,13	621/62000/273000
17/12/2009	Château de Jehay	Sécurisation des murs des douves côté parc	S.A. G. et Y LIEGEOIS à Battice	44.630,00 €	771/77200/273000
17/12/2009	Château de Jehay	Assainissement, nivellement et apports des terres au potager	LEGROS d'Anthisnes	48.660,60 €	771/77200/273000

17/12/2009	EP Verviers	Pose de films antisolaires– façade Sud du Bâtiment 1	S.A. MAQUET à Hannut	2.836,96 €	735/25500/273000
17/12/2009	EP de Herstal	Compartimentage incendie de la cage d'escalier	S.A. G. et Y. LIEGEOIS de Battice	29.056,00 €	735/24600/273000
17/12/2009	C.R.E.F à Blegny	Réalisation d'une réserve d'eau de 30 m ³ pour l'arrosage des terrains	SA Eloy& fils de Sprimont	19.687,77 €	764/75300/273000
17/12/2009	E.P. de Verviers	Renouvellement des canalisations des chambrettes de l'internat	SPRL R. SIMAR de VERVIERS	28.341,23 €	708/23500/273000
17/12/2009	IPEA La Reid	Renouvellement de la toiture de la conciergerie et isolation	S.A DOOME et Fils d'Aubel	33.976,78 €	732/22100/273000
17/12/2009	Centre PMS 2 de Verviers	Réinstallation d'un central et de postes téléphoniques	NEWTEL de Zaventem	1.659,00 €	104/20300/270105
17/12/2009	Service Provincial de la Jeunesse	Réalisation d'un cheminement en pavés de béton pour les personnes à mobilité réduite	SA LEGROS d'Anthisnes	8.736,50 €	761/72000/273000
17/12/2009	EP de Herstal	Mise en conformité incendie de la cage d'escalier côté cimetière	SA Menuiserie KEPPENNE d'Oreye	25.496,00 €	735/24600/273000
17/12/2009	IPES de Huy	Fourniture et pose de tentures antisolaires	SA MAQUET de Hannut	4.868,24 €	735/24900/273000
17/12/2009	IPEA La Reid – Internat	Mise en conformité de l'ascenseur	S.A. KONE BELGIUM de Herstal	20.865,00 €	104/22100/270105
17/12/2009	HEPL– site Gloesener	Refixation des pierres de parement	S.A. WUST de Malmedy	19.835,65 €	700/27900/270103
17/12/2009	CRT d'Abée-Scry	Remplacement des châssis de fenêtres de la façade orientée sud	SA Menuiserie KEPPENNE d'Oreye	32.490,00 €	752/29200/273000
17/12/2009	EP de Huy	Installation de panneaux radiants dans le hall de maçonnerie	S.A. POLYTHERM de Grâce-Hollogne	27.038,20 €	735/24800/273000
17/12/2009	Ferme de la Bouverie	Isolation de la toiture à deux versants de la salle de réunion	SPRL ABRAHAM & FILS à FERRIERES	21.981,39 €	560/57000/273000
17/12/2009	EP de Verviers	Remplacement des portes d'entrée des bâtiments 1,2,4,9 et 6	M.V. CONSTRUCT de Seraing	23.180,41 €	735/25500/273000

17/12/2009	IPES de Seraing	Remplacement de tuyauteries de gaz	GOESSENS Energie SA de Chainoux	46.681,00 €	104/25000/270105
17/12/2009	HEPL- Site du Barbou	Pose d'un dispositif anti-pigeons sur les façades (1ère phase)	Art et Voltige S.P.R.L. de Francorchamps	8.205,85 €	741/28100/273000
17/12/2009	C.R.T. d'Abée-Scry	Transformation des anciens ateliers de menuiserie en classes informatiques (1ère phase)	SA Menuiserie KEPPELNE d'Oreye	42.397,45 €	752/29200/273000
17/12/2009	I.P.E.S. de Verviers	Rénovation de la serre en remise	SA Menuiserie KEPPELNE d'Oreye	29.217,75 €	735/25600/273000
17/12/2009	Institut de promotion sociale de Seraing (Orientation technique)	Réparation des bétons des préaux	A.R.B. ART-REPARATION-BETON, de Herstal	3.330,00 €	736/26300/273000
17/12/2009	IPES de Verviers	Renouvellement des canalisations en cuivre	SPRL SIMAR de Verviers	22.862,00 €	735/25600/273000
17/12/2009	IPES de Hesbaye, rue de Sélys	Réparation urgente de la toiture des classes 31 et 32	SA ISOTOIT-ISOPLAST de Tilleur	1.095,00 €	104/25700/270105
17/12/2009	EP Verviers	Renouvellement de l'éclairage de la salle de sports	S.A. CHARLIER NUMELEC de Ayeneux	23.484,00 €	735/25500/273000
17/12/2009	Internat du Haut-Marêt de La Reid	Réalisation d'un abri pour vélos	S.P.R.L. M.V. CONSTRUCT de Seraing	6.765,28 €	700/29100/270103
17/12/2009	IPEA La Reid	Réalisation d'un préau au bloc jardin	S.P.R.L. M.V. CONSTRUCT de Seraing	45.023,99 €	104/22100/270105
17/12/2009	E.P. de Verviers	Rénovation de la façade d'entrée du bâtiment 3	SA DESIGN METAL à HACCOURT	40.015,00 €	735/25500/273000
17/12/2009	EP Seraing	Remplacement des châssis de fenêtres (phase 5)	S.P.R.L. M.V. CONSTRUCT de Seraing	49.906,76 €	735/25400/273000
17/12/2009	IPEPS de Liège	Mise en conformité des installations électriques	S.A. CHARLIER NUMELEC de Ayeneux	47.162,55 €	744/28300/273000
17/12/2009	Internat du Haut-Marêt	Renouvellement du crépi de la façade arrière et isolation thermique (1ère phase)	S.A. C.F.M. COATING, de Waremme	55.222,98 €	708/23400/273000
17/12/2009	Internat polyvalent de Seraing	Remplacement des châssis de fenêtres du réfectoire	SA ALBOPLAST à HOGNOUL	36.434,82 €	708/23800/273000

17/12/2009	EP Verviers	Révision du réseau d'égouttage et des caves anglaises bâtiments 3, 4 et 6	SPRL THOMASSEN et Fils de Visé	29.310,40 €	735/25500/273000
17/12/2009	Lycée Jean Boets – annexe G. Bertrand	Démontage, neutralisation et évacuation du réservoir à mazout	S.A. LHOEST Frères de Liège	2.233,00 €	104/24100/270105
17/12/2009	Lycée Jean Boets – annexe G. Bertrand	Rénovation de la chaufferie	GOESSENS Energie SA de Chainoux	20.398,50 €	735/24100/273000
17/12/2009	Maison du social - Espace Beeckman	Sécurisation : remplacement des serrures	S.P.R.L. M.V. CONSTRUCT de Seraing	2.792,72 €	104/81000/270105
17/12/2009	I.P.E.S. Spécial de Micheroux	Renouvellement de l'éclairage des chambrettes et des bureaux	S.C.R.L. Grignet de Sprimont	15.376,50 €	752/29100/273000
17/12/2009	Centre PMS 2 de Seraing	Travaux d'aménagement (lot 1 : gros-œuvre et parachèvements)	S.P.R.L. M.V. CONSTRUCT de Seraing	37.478,71 €	706/20300/273000
17/12/2009	Lycée Jean Boets	Intégration dans le réseau de téléphonie interne de la Province de Liège.	NEXTIRAONE de Zaventem	30.280,56 €	104/24100/270105

Quant aux conclusions du rapport concernant les documents 09-10/123 et 09-10/128, elles ont été approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte les résolutions suivantes:

Document 09-10/123

PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de l'entreprise de travaux de remplacement de la toiture et des bardages isolés avec finitions intérieures au hall des sports de l'I.P.E.S. de Herstal, pour un montant estimé à 194.077,50 euros hors T.V.A., soit 234.833,78 euros T.V.A. comprise ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges et les plans de cette entreprise ;

Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;

Attendu que les crédits nécessaires au financement de ces travaux seront inscrits à charge de l'article 735/24700/221010 en temps opportun et en fonction de l'octroi des subsides ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 29 janvier 2010 de la Direction générale des Services techniques provinciaux et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés subséquents relative à la passation des marchés public ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation tel que modifié le 22 novembre 2007 et notamment ses articles L 2222-2 définissant les compétences du Conseil provincial dans le cadre des marchés publics ;

Décide

Article 1^{er}

De recourir à l'organisation d'une adjudication publique et d'approuver le cahier spécial des charges et plans en vue de la conclusion du marché de travaux relatif au remplacement de la toiture et des bardages isolés avec finitions intérieures au hall des sports de l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Herstal, pour un montant estimé à 194.077,50 euros hors T.V.A., soit 234.833,78 euros T.V.A. comprise.

En séance à Liège, le

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,
Marianne LONHAY

La Présidente,
Myriam ABAD PERICK

PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de l'entreprise de travaux de désamiantage des sous-sols du bâtiment médico-social du C.H.S. "L'Accueil" de Lierneux, estimée à 95.452,49 euros hors T.V.A., soit 115.497,51 euros T.V.A. comprise ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges et les plans de cette entreprise ;

Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;

Attendu qu'un crédit de 900.000 euros nécessaire au financement de ce type de travaux est inscrit au budget extraordinaire 2010 à l'article 104/45100/270105 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 16 février 2010 de la Direction générale des Services techniques provinciaux et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés subséquents relative à la passation des marchés publics ;

Vu les articles L2222-2 et L3122-1 à L3122-6 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Décide

Article 1^{er}

Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'entreprise de travaux de désamiantage des sous-sols du bâtiment médico-social du C.H.S. "L'Accueil" de Lierneux, estimée à 95.452,49 euros hors T.V.A., soit 115.497,51 euros T.V.A. comprise.

Article 2

Le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché sont approuvés.

En séance à Liège, le 25 mars 2010

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK.

AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2010/007 : CRÉATION D'UN ARTICLE BUDGÉTAIRE 620/640400 LIBELLÉ « SUBSIDES POUR SOUTENIR ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE » - MONTANT 1€ (DOCUMENT AB 09-10/2010/007)

La Présidente rappelle que ce point avait été soumis à l'examen de la 2^{ème} Commission en date du 28 janvier 2010 et que la discussion a été poursuivie au sein de cette même Commission en date du 15 mars.

La Commission a à nouveau décidé de laisser le dossier ouvert.

Le point est donc reporté à une réunion ultérieure de la 2^{ème} Commission.

AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2010/003 : CRÉATION DE L'ARTICLE BUDGÉTAIRE N° 700/613361 LIBELLÉ « PRÊT PROVINCIAL AU PREMIER ÉQUIPEMENT POUR FACILITER L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT » - MONTANT 1€ (DOCUMENT AB 09-10/2010/003)

La Présidente rappelle que ce point avait été soumis à l'examen des 5^{ème} et 6^{ème} Commissions réunies conjointement en date du 23 février 2010 et que la discussion a été poursuivie au sein de ces mêmes Commissions conjointes en date du 19 mars.

Mme Sabine NANDRIN, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom des 5^{ème} et 6^{ème} Commissions conjointes, lesquelles invitent l'Assemblée à ne pas retenir la création de cet article budgétaire par 15 voix CONTRE, 6 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

M. Dominique DRION, Conseiller provincial, intervient de la tribune.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR les conclusions des 5^{ème} et 6^{ème} Commissions conjointes: le groupe PS, le groupe MR, Monsieur POUSSART.

Vote CONTRE: le groupe CDH-CSP.

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO.

En conséquence, le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2010/005 : CRÉATION DE L'ARTICLE BUDGÉTAIRE N° 700/613640 « JOURNÉE DE SENSIBILISATION À LA BIODIVERSITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ORGANISÉS PAR LA PROVINCE DE LIÈGE » - MONTANT 1€ (DOCUMENT AB 09-10/2010/005)

Mme Marie-Claire BINET, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom des 6^{ème} et 9^{ème} Commissions conjointes, lesquelles invitent l'Assemblée à ne pas retenir la création de cet article budgétaire par 19 voix CONTRE, 3 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Mme Claudine RUIZ, Conseillère provinciale, intervient de la tribune.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR les conclusions des 6^{ème} et 9^{ème} Commissions conjointes: le groupe PS, le groupe MR.

Vote CONTRE: le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART.

En conséquence, le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2010/011 : PROPOSITION D'AUGMENTATION DE 50.000 EUROS DE L'ARTICLE BUDGÉTAIRE 106/740013 LIBELLÉ « SUBVENTIONS POUR TRAITEMENTS » - ECOLE DU FEU (DOCUMENT AB 09-10/2010/011)

La Présidente informe l'Assemblée que ce point a été soumis à l'examen de la 6^{ème} Commission et que celle-ci a décidé de poursuivre la discussion.

Le point sera donc mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la 6^{ème} Commission.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DÉTERMINANT LES MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET LES CONDITIONS D'ACCESSION AUX FONCTIONS DE SÉLECTION ET DE PROMOTION DU PERSONNEL PROVINCIAL ENSEIGNANT ET ASSIMILÉ NON SUBVENTIONNÉ (DOCUMENT 09-10/125)

Mme Fabienne CHRISTIANE, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 6^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter ce projet de résolution par 5 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

M. Gérard GEORGES, Conseiller provincial, intervient de son banc.

M. André GILLES, Député provincial – Président, intervient de la tribune.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR les conclusions de la 6^{ème} Commission: le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RESOLUTION

Le Conseil provincial de la Province de Liège,

Vu la résolution du 29 avril 1993 telle que modifiée par une résolution du 18 juin 1998, adoptant le Règlement général déterminant les modalités d'attribution et les conditions d'accès aux fonctions de sélection et de promotion du personnel provincial enseignant et assimilé non subventionné ;

Vu l'article 49 du décret du 6 juin 1994 de la Communauté française de Belgique fixant le statut des membres du personnel subsidiaire de l'enseignement officiel subventionné, tel que modifié par le décret du 2 février 2007 de la Communauté française de Belgique fixant le statut des Directeurs ;

Vu l'article 52 quater du décret susvisé, lequel rend inapplicable ledit article 49 aux fonctions de promotion de directeur d'école maternelle, directeur d'école primaire, directeur d'école fondamentale, directeur de l'enseignement secondaire inférieur ou de préfet des études ou directeur, régies par le décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs ;

Vu les articles 22 et suivants du décret du 2 février 2007, lesquels précisent l'organisation et la certification des formations à réussir pour pouvoir accéder au stage de directeur dans l'enseignement subventionné ;

Attendu que cette évolution législative rend dès lors caduque la référence, dans le règlement général adopté par votre Assemblée pour l'accès à la fonction d'Inspecteur, à l'article 49 du décret du 6 juin 1994 en tant qu'il détermine la formation spécifique requise pour l'accès à la fonction de directeur, d'autant plus que les nouvelles dispositions adoptées par la Communauté française dans le cadre du décret du 2 février 2007 ne permettent plus que la formation complète soit organisée par le Centre de formation dépendant du pouvoir organisateur qu'est la Province de Liège ;

Considérant qu'il convient, eu égard aux considérations qui précèdent et en application du principe d'autonomie provinciale, d'adopter les nouvelles conditions de titres suivantes pour l'accès au grade d'Inspecteur et ce par analogie avec les conditions fixées pour être candidat à la fonction de promotion d'Inspecteur général et/ou Directeur général adjoint dans l'Enseignement de la Province de Liège ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Sur proposition du Collège provincial ;

A R R E T E :

Article 1^{er} : - Les conditions de titres pour l'accès au grade d'inspecteur figurant au règlement général du 29 avril 1993, tel que modifié par résolution du 18 juin 1998, sont modifiées comme suit :

- a) être nommé à titre définitif depuis six ans au moins en qualité de membre de la catégorie du personnel directeur et enseignant de la Province de Liège ;
- b) exercer une fonction à prestations complètes ;
- c) déposer un dossier de notoriété.

Article 2 : - La présente résolution sera transmise pour approbation à Monsieur le Ministre de la Région Wallonne, chargé de la tutelle.

Article 3 :- La présente résolution sera insérée au Bulletin provincial de la Province de Liège, conformément à l'article L 2213-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Article 4 :- La présente résolution sort ses effets à partir du 1^{er} jour du mois qui suit son approbation.

En séance à Liège, le

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente du Conseil provincial,

Myriam ABAD – PERICK.

DESIGNATION AU 1^{ER} JANVIER D'UN RECEVEUR SPÉCIAL DES RECETTES À L'INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE HESBAYE (DOCUMENT 09-10/126)

M. Denis BARTH, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 7 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR les conclusions de la 7^{ème} Commission: le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil provincial de la Province de Liège,

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu la résolution d'octobre 1991 désignant Madame Ginette PAQUES en qualité de Receveur spécial des recettes à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Hesbaye ;

Considérant que Madame Ginette PAQUES étant mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la retraite à dater du 1er janvier 2010, il s'avère nécessaire de pourvoir à son remplacement ;

Vu la proposition de la Direction de l'établissement concerné de désigner, à partir du 1er février 2010, Madame Isabelle MARTENS, Educatrice-Econome, en qualité de Receveur spécial des Recettes à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Hesbaye ;

Vu la résolution du 27 avril 1970, approuvée par Arrêté Royal du 27 août 1970, stipulant que, sauf décision contraire expresse, les agents provinciaux, pour le surplus établis receveurs ou commis à la garde, à la conservation ou à l'emploi des matières ou du matériel appartenant à la Province, sont dispensés de déposer un cautionnement pour garantir leur gestion ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1er. – A dater du **1^{er} janvier 2010**, Madame **Isabelle MARTENS**, Educatrice-Econome, est instituée en qualité de **Receveur spécial des recettes** à l'**Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Hesbaye** en remplacement de Madame Ginette PAQUES.

Article 2. – La présente résolution sera notifiée, sous pli ordinaire, à l'intéressée, pour lui servir de titre, à la Direction générale de l'Enseignement, à la S.A. Dexia Banque et à la Cour des Comptes pour information et disposition.

En séance à Liège, le mars 2010.

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

PROJET DE PARTENARIAT TRIENNAL ENTRE LA REGION WALLONNE ET LA PROVINCE DE LIEGE POUR LES ANNÉES 2010-2011-2012 (DOCUMENT 09-10/127)

La Présidente informe l'Assemblée que ce document sera soumis au Bureau du Conseil le jeudi 25 mars prochain.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009 RELATIF AU SECTEUR DE L' « INTRANET » (DOCUMENT 09-10/RA/12)

De la tribune, M. Dominique DRION, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom du Bureau du Conseil, lequel invite l'Assemblée provinciale à prendre connaissance dudit rapport.

La discussion générale est ouverte.

MM. Jean-Marie BECKERS et Dominique DRION, Conseillers provinciaux, interviennent à la tribune.

La continuation de la discussion est reportée au lendemain.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009 RELATIF AU SECTEUR DES « RELATIONS EXTÉRIEURES DE LA PROVINCE », EN ABRÉGÉ « BREL » (DOCUMENT 09-10/RA/14)

De la tribune, M. Roger SOBRY, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom du Bureau du Conseil, lequel invite l'Assemblée provinciale à prendre connaissance dudit rapport.

La discussion générale est ouverte.

Mme la Présidente prend acte que Mme Claudine RUIZ-CHARLIER, Conseillère provinciale, interviendra le lendemain.

La continuation de la discussion est reportée au lendemain.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009 RELATIF AU SECTEUR DE « LA COMMUNICATION, LE PROTOCOLE ET LES GRANDS ÉVÉNEMENTS » (DOCUMENT 09-10/RA/14)

De la tribune, M. André DENIS, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom du Bureau du Conseil, lequel invite l'Assemblée provinciale à prendre connaissance dudit rapport.

La discussion générale est ouverte.

La continuation de la discussion est reportée à la prochaine séance.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009 RELATIF AU SECTEUR «EUREGIO-INTERREG» (DOCUMENT 09-10/RA/17)

De la tribune, M. Jean-Marie BECKERS, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom du Bureau du Conseil, lequel invite l'Assemblée provinciale à prendre connaissance dudit rapport.

La discussion générale est ouverte.

M. Fabian CULOT, Conseiller provincial, intervient à la tribune.

La continuation de la discussion est reportée à la prochaine séance.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009 RELATIF AU SECTEUR DE L'«ENSEIGNEMENT» (DOCUMENT 09-10/RA/07)

De la tribune, Mme Claudine RUIZ-CHARLIER, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 6^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à prendre connaissance dudit rapport.

La discussion générale est ouverte.

Mme la Présidente prend acte que MM. Miguel FERNANDEZ, André GERARD, Abel DESMIT, Conseillers provinciaux, et Mme Denise LAURENT, Conseillère provinciale, interviendront le lendemain.

La continuation de la discussion est reportée au lendemain.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009 RELATIF AU SECTEUR «FORMATION ET CENTRES PSYCHO-MEDICO-SOCIAUX» (DOCUMENT 09-10/RA/08)

De la tribune, M. Abel DESMIT, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 6^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à prendre connaissance dudit rapport.

La discussion générale est ouverte.

Mme la Présidente prend acte que M. Marc YERNA, Conseiller provincial, et Mesdames Sabine MAQUET et Valérie JADOT, Conseillères provinciales, interviendront le lendemain.

La continuation de la discussion est reportée au lendemain.

VIII APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet au cours de la présente réunion, le procès-verbal de la réunion du 25 février 2010 est approuvé.

IX CLÔTURE DE LA RÉUNION

Mme la Présidente déclare close la réunion publique de ce jour.

L'Assemblée se sépare à 16 heures 45.

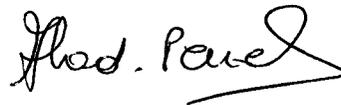
Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK



X HUIS CLOS

TITULARISATION DE DEUX EMPLOIS DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION (DOCUMENT 09-10/124)
--

RESOLUTION N° 1

Le Conseil provincial de Liège,

Considérant qu'il y a lieu de titulariser un emploi de Directeur(trice) général(e) adjoint(e) à la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation, département « Enseignement » ;

Vu le règlement général déterminant les modalités d'attribution et les conditions d'accession aux fonctions de sélection et de promotion du personnel enseignant et assimilé non subventionné, de direction et d'inspection ;

Vu l'appel lancé parmi les membres définitifs de la catégorie du personnel directeur et inspecteur en activité de service ou réputés dans une telle position ;

Vu la candidature de Madame **Pascale PITANCE**, née le 1^{er} octobre 1961, titulaire d'une licence en sciences chimiques et d'une agrégation de l'enseignement secondaire supérieur.

Carrière provinciale :

- entrée en fonction le 13 février 1990.
- nommée à titre définitif le 30 juin 1993.
- a exercé les fonctions d'enseignante dans l'enseignement provincial de promotion sociale du 13 février 1990 au 31 août 1996 et du 1^{er} septembre 1998 au 30 mai 1999 aux IPEPS de Seraing (orientation technique, orientations générale et économique), de Verviers (orientation technologique) et Supérieur de Seraing.
- a exercé les fonctions de sous-directrice du 1^{er} septembre 1996 au 30 juin 1998 dans l'enseignement de promotion sociale à l'IPEPS de Huy
- a exercé les fonctions supérieures de Directrice du 31 mai 1999 au 14 septembre 2003 à l'IPEPS de Liège
- exerce les fonctions d'Inspectrice de l'Enseignement provincial depuis le 15 septembre 2003 (nommée à titre définitif le 1^{er} novembre 2004).

Attendu que l'intéressée a déposé un dossier de notoriété.

Vu la candidature de Madame **Bernadette RASQUIN**, née le 19 février 1953, titulaire d'une licence en philologie romane, d'une licence en histoire et littératures orientales et d'une agrégation de l'enseignement secondaire supérieur ;

Carrière provinciale :

- entrée en fonction le 7 octobre 1975.
- nommée à titre définitif le 1er septembre 1979.
- a exercé les fonctions d'enseignante dans l'enseignement provincial de plein exercice et de promotion sociale du 7 octobre 1975 au 30 septembre 1995 aux IPES de Seraing, Huy, à l'EP Herstal et aux IPEPS de Seraing (sup.) et Liège.
- a exercé les fonctions de Directrice du 1er octobre 1995 au 30 septembre 2001 à l'IPES de Herstal (nommée à titre définitif le 1er décembre 1998).
- exerce les fonctions d'Inspectrice de l'Enseignement provincial depuis le 1er octobre 2001 (nommée à titre définitif le 1er novembre 2004).
- exerce les fonctions supérieures de directrice générale adjointe à la Direction générale de l'Enseignement depuis le 1^{er} septembre 2009.

Attendu que l'intéressée a déposé un dossier de notoriété.

Vu le rapport du Collège provincial ;

Attendu que Madame Bernadette RASQUIN

- exerce, depuis le 1^{er} octobre 2001, à l'entière satisfaction de sa hiérarchie, les fonctions d'Inspectrice de l'Enseignement provincial ;
- exerce depuis le 1^{er} septembre 2009 les fonctions supérieures de directrice générale adjointe à la Direction générale de l'Enseignement ;
- que le dossier de notoriété déposé par l'intéressée laisse apparaître une très importante expérience sur les plans pédagogique, technique et administratif, et démontre une connaissance approfondie de l'organisation de l'enseignement de la Province de Liège ;
- que les compétences lui dévolues du chef de ses fonctions d'Inspectrice de l'Enseignement provincial sont prioritairement axées dans le domaine de l'enseignement secondaire et que cette expérience est transposable dans l'enseignement supérieur ;

Attendu qu'à la comparaison des titres, carrière et mérites des intéressées, le Collège provincial propose la nomination définitive de Madame **Bernadette RASQUIN** à la fonction de directrice générale adjointe du département « Enseignement » ;

Vu le règlement général organique des services provinciaux;

Vu le Livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation du 22 mars 2005 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Procède, par scrutin secret, à la désignation à titre définitif d'une Directrice générale adjointe à la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation, département « Enseignement ».

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

77 membres prennent part au vote ;

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), Mme Chantal BAJOME (PS), Mme Denise BARCHY (PS), M. Denis BARTH (CSP), M. Joseph BARTH (SP), M. Jean-Paul BASTIN (CDH), M. Jean-Marie BECKERS (ECOLO), Mme Marie Claire BINET (CDH), Mme Lydia BLAISE (ECOLO), Mme Marlène BONGARTZ-KAUT (ECOLO), M. Jean-Marc BRABANTS (PS), Mme Andrée BUDINGER (PS), Mme Valérie BURLET (CDH), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Ann CHEVALIER (MR), Mme Fabienne CHRISTIANE (CDH), M. Fabian CULOT (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Nicole DEFLANDRE (ECOLO), M. Antoine DEL DUCA (ECOLO), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Abel DESMIT (PS), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), M. Serge ERNST (CDH), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), Mme Isabelle FRESON (MR), Mme Chantal GARROY-GALERE (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. André GILLES (PS), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), M. Jean-Claude JADOT (MR), Mme Valérie JADOT (PS), M. Heinz KEUL (PFF-MR), Mme Marie-Astrid KEVERS (MR), M. Claude KLENKENBERG

(PS), M. Christophe LACROIX (PS), Mme Monique LAMBINON (CDH), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), Mme Catherine LEJEUNE (MR), M. Michel LEMMENS (PS), Mme Valérie LUX (MR), Mme Sabine MAQUET (PS), Mme Anne MARENNE-LOISEAU (CSP), M. Bernard MARLIER (PS), Mme Murielle MAUER (ECOLO), M. Julien MESTREZ (PS), Mme Josette MICHAUX (PS), M. Vincent MIGNOLET (PS), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), Mme Françoise MOUREAU (MR), Mme Sabine NANDRIN (MR), M. Antoine NIVARD (CDH-CSP), M. Jean-Luc NIX (MR), Mme Anne-Marie PERIN (PS), M. Georges PIRE (MR), M. Laurent POUSSART (INDEPENDANT), Mme Francine REMACLE (MR), Mme Betty ROY (MR), Mme Jacqueline RUET (PS), Mme Claudine RUIZ-CHARLIER (ECOLO), Mme Victoria SEPULVEDA (ECOLO), M. Roger SOBRY (MR), M. José SPITS (CDH), M. André STEIN (MR), M. Jean STREEL (CDH) M. Frank THEUNYNCK (ECOLO), M. Marc YERNA (PS) et Mme Janine WATHELET-FLAMAND (CDH).

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 18
- votes valables : 59
- majorité absolue : 30

Madame Pascale PITTANCE obtient 8 suffrages
Madame Bernadette RASQUIN obtient 51 suffrages

Attendu que le Conseil provincial se rallie ~~ne se rallie pas~~ à la motivation présentée par son Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1^{er}.- Madame Bernadette RASQUIN est promue à titre définitif en qualité de Directrice générale adjointe à la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation, département « Enseignement », à dater du 1^{er} avril 2010.

Article 2.- La présente résolution sera adressée à l'intéressée pour lui servir de titre et à la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation, pour information.

En séance à Liège, le 23 mars 2010.

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY.

Myriam ABAD – PERICK.

RESOLUTION N° 2

Le Conseil provincial de Liège,

Considérant qu'il y a lieu de titulariser un emploi de Directeur(trice) général(e) adjoint(e) à la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation, département « Formation » ;

Vu le règlement général déterminant les modalités d'attribution et les conditions d'accession aux fonctions de sélection et de promotion du personnel enseignant et assimilé non subventionné, de direction et d'inspection ;

Vu l'appel lancé parmi les membres définitifs de la catégorie du personnel directeur et inspecteur en activité de service ou réputés dans une telle position ;

Vu la candidature de Madame **Pascale PITANCE**, née le 1^{er} octobre 1961, titulaire d'une licence en sciences chimiques et d'une agrégation de l'enseignement secondaire supérieur.

Carrière provinciale :

- entrée en fonction le 13 février 1990.
- nommée à titre définitif le 30 juin 1993.
- a exercé les fonctions d'enseignante dans l'enseignement provincial de promotion sociale du 13 février 1990 au 31 août 1996 et du 1^{er} septembre 1998 au 30 mai 1999 aux IPEPS de Seraing (orientation technique, orientations générale et économique), de Verviers (orientation technologique) et Supérieur de Seraing.
- a exercé les fonctions de sous-directrice du 1^{er} septembre 1996 au 30 juin 1998 dans l'enseignement de promotion sociale à l'IPEPS de Huy
- a exercé les fonctions supérieures de Directrice du 31 mai 1999 au 14 septembre 2003 à l'IPEPS de Liège
- exerce les fonctions d'Inspectrice de l'Enseignement provincial depuis le 15 septembre 2003 (nommée à titre définitif le 1^{er} novembre 2004).

Attendu que l'intéressée a déposé un dossier de notoriété.

Vu la candidature de Madame **Bernadette RASQUIN**, née le 19 février 1953, titulaire d'une licence en philologie romane, d'une licence en histoire et littératures orientales et d'une agrégation de l'enseignement secondaire supérieur.

Carrière provinciale :

- entrée en fonction le 7 octobre 1975.
- nommée à titre définitif le 1^{er} septembre 1979.
- a exercé les fonctions d'enseignante dans l'enseignement provincial de plein exercice et de promotion sociale du 7 octobre 1975 au 30 septembre 1995 aux IPES de Seraing, Huy, à l'EP Herstal et aux IPEPS de Seraing (sup.) et Liège.
- a exercé les fonctions de Directrice du 1^{er} octobre 1995 au 30 septembre 2001 à l'IPES de Herstal (nommée à titre définitif le 1^{er} décembre 1998).
- exerce les fonctions d'Inspectrice de l'Enseignement provincial depuis le 1^{er} octobre 2001 (nommée à titre définitif le 1^{er} novembre 2004).
- exerce les fonctions supérieures de directrice générale adjointe depuis le 1^{er} septembre 2009.

Attendu que l'intéressée a déposé un dossier de notoriété.

Vu le rapport du Collège provincial ;

Attendu que Madame Pascale PITANCE

- exerce, depuis le 15 septembre 2003, à l'entière satisfaction de sa hiérarchie, les fonctions d'Inspectrice de l'Enseignement provincial ;
- que le dossier de notoriété déposé par l'intéressée laisse apparaître une très importante expérience sur les plans pédagogique, technique et administratif, et démontre une connaissance approfondie de l'organisation de l'enseignement de la Province de Liège,
- que les compétences lui dévolues du chef de ses fonctions d'Inspectrice de l'Enseignement provincial sont prioritairement axées dans le domaine de la Promotion sociale et touchent grandement aux aspects liés à la formation ;

Attendu qu'à la comparaison des titres, carrière et mérites des intéressées, le Collège provincial propose la nomination définitive de Madame **Pascale PITANCE** à la fonction de directrice générale adjointe du département « Formation » ;

Vu le règlement général organique des services provinciaux;

Vu le Livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation du 22 mars 2005 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Procède, par scrutin secret, à la désignation à titre définitif d'une Directrice générale adjointe à la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation, département « Formation ».

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

75 membres prennent part au vote ;

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), Mme Chantal BAJOMEE (PS), Mme Denise BARCHY (PS), M. Joseph BARTH (SP), M. Jean-Paul BASTIN (CDH), M. Jean-Marie BECKERS (ECOLO), Mme Marie Claire BINET (CDH), Mme Lydia BLAISE (ECOLO), Mme Marlène BONGARTZ-KAUT (ECOLO), M. Jean-Marc BRABANTS (PS), Mme Andrée BUDINGER (PS), Mme Valérie BURLET (CDH), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Ann CHEVALIER (MR), Mme Fabienne CHRISTIANE (CDH), M. Fabian CULOT (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Nicole DEFLANDRE (ECOLO), M. Antoine DEL DUCA (ECOLO), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Abel DESMIT (PS), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), M. Serge ERNST (CDH), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), Mme Isabelle FRESON (MR), Mme Chantal GARROY-GALERE (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. André GILLES (PS), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), M. Jean-Claude JADOT (MR), Mme Valérie JADOT (PS), M. Heinz KEUL (PFF-MR), Mme Marie-Astrid KEVERS (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), M. Christophe LACROIX (PS), Mme Monique LAMBINON (CDH), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), Mme Catherine LEJEUNE (MR), M. Michel LEMMENS (PS), Mme Valérie LUX (MR), Mme Sabine MAQUET (PS), Mme Anne MARENNE-LOISEAU (CSP), M. Bernard MARLIER (PS), Mme Murielle MAUER (ECOLO), M. Julien MESTREZ (PS), Mme Josette MICHAUX (PS), M. Vincent MIGNOLET (PS), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), Mme Françoise MOUREAU (MR), Mme Sabine NANDRIN (MR), M. Jean-Luc NIX (MR), Mme Anne-Marie PERIN (PS), M. Georges PIRE (MR), M. Laurent POUSSART (INDEPENDANT), Mme Francine REMACLE (MR), Mme Betty ROY (MR), Mme Jacqueline RUET (PS), Mme Claudine RUIZ-CHARLIER (ECOLO), Mme Victoria SEPULVEDA (ECOLO), M. Roger SOBRY (MR), M. José SPITS (CDH), M. André STEIN (MR), M. Jean STREEL (CDH) M. Frank THEUNYNCK (ECOLO), M. Marc YERNA (PS) et Mme Janine WATHELET-FLAMAND (CDH).

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 75
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 16
- votes valables : 59
- majorité absolue : 30
- votes favorables : 57
- votes défavorables : 2

Madame Pascale PITANCE obtient 57 suffrages

Attendu que le Conseil provincial se rallie ~~ne se rallie pas~~ à la motivation présentée par son Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1^{er}.- Madame Pascale PITANCE est promue à titre définitif en qualité de Directrice générale adjointe à la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation, département « Formation», à dater du 1^{er} avril 2010.

Article 2.- La présente résolution sera adressée à l'intéressée pour lui servir de titre et à la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation, pour information.

En séance à Liège, le 23 mars 2010.

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY.

Myriam ABAD – PERICK.